



PACTE CULTURE

« Pour la liberté d'expression et de création artistique, pour l'égalité et la fraternité de toutes les cultures »

Entre

L'Etat, via le Ministère de la Culture et de la Communication, représenté par le Préfet de Région,

Ci-après désigné « le Ministère de la culture et de la communication », ou « l'Etat »

Et

La Ville d'Arles, représentée par Monsieur Hervé Schiavetti, Maire,

Ci-après désignée « la ville d'Arles » ou « la Ville ».

Préambule

La Culture est un bien commun de la Nation.

Plus qu'une compétence, la Culture est une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités territoriales.

Les politiques culturelles de l'État et des Collectivités locales expriment en effet une vision commune de l'intérêt général ; elles supposent l'adhésion à un socle de valeurs indissociables du projet républicain, et elles se traduisent par :

- L'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement ; cela implique le respect de la liberté de création et de la liberté de programmation ;
- Le développement d'une formation culturelle de qualité, en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- La préservation et la valorisation de notre patrimoine, pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ;
- Une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

Dans un contexte où la situation des finances publiques, mais aussi les fractures de la société, mettent l'ensemble de la puissance publique à l'épreuve, le Ministère de la culture et de la communication et la ville d'Arles réaffirment leur engagement en faveur de la Culture, de sa force émancipatrice pour les individus et de son caractère indispensable pour nourrir la vie de la Cité, des territoires et de leur population.

Aussi le Ministère de la culture et de la communication, la ville d'Arles s'engagent à maintenir à partir de 2015, et ce pendant trois ans, leurs financements respectifs en faveur de la culture et à poursuivre leur coopération au bénéfice de cette ambition partagée.

Facteur d'émancipation et d'épanouissement pour l'individu et de cohésion sociale, la culture constitue un enjeu fondamental des politiques publiques.

Au regard du déclin des entreprises locales dans les années 1980/90, la ville d'Arles a, dès 1995, décidé de placer la culture au cœur de son action, au centre de son projet de développement en construisant les bases d'une politique ambitieuse au plus près des citoyens.

Ce volontarisme en matière culturelle coïncide avec l'engagement de l'État, qui a choisi Arles pour implanter l'École Nationale Supérieure de la Photographie. Cet établissement public au rayonnement désormais international participe du dynamisme culturel de la ville d'Arles, et constitue un exemple réussi de la territorialisation de l'action du Ministère de la culture et de la communication. Cet établissement public fait aujourd'hui l'objet d'un engagement renouvelé et réaffirmé, avec l'installation de nouveaux locaux d'ici fin 2017. Ainsi le dynamisme culturel d'Arles est-il le fruit d'une conjugaison de la volonté de l'État et de celle de la Ville.

Par ailleurs, la volonté politique de la Ville s'incarne par une attention portée tout à la fois à la diversité des esthétiques, à la création, aux publics et aux métiers de la culture et du patrimoine.

Cette orientation s'est matérialisée par la création/consolidation d'équipements structurants de premier plan qui ont permis à la Ville d'Arles de confirmer son image exceptionnelle de ville de culture :

- quatre musées : des beaux arts, départemental de l'Arles antique, des traditions et arts populaires, Musée de Camargue ;
- une médiathèque équipée d'un bibliobus et d'une artothèque ;
- deux théâtres dont un conventionné pour les nouvelles écritures ;
- une scène des musiques actuelles ;
- un conservatoire de musique ;
- des festivals de renommée internationale et nationale ;
- des filières universitaires culturelles et patrimoniales de premier plan dont l'école nationale supérieure de la photographie ;
- trois fondations privées ;
- 18 galeries et lieux de diffusion de l'art contemporain au cœur de la cité ;
- de nombreuses associations et artistes représentatifs de tous les champs disciplinaires...

Il convient enfin de rappeler qu'Arles, aujourd'hui, est une ville aux multiples facettes culturelles dans laquelle 20% des actifs travaillent dans les champs culturel et patrimonial. La ville d'Arles a donc su faire de l'aménagement culturel un vecteur de cohésion sociale et économique, ce qu'elle entend approfondir pour les années à venir.

De surcroît, dans un contexte où l'initiative privée, à travers notamment trois fondations culturelles importantes, s'est installée durablement dans la commune, la Ville souhaite maintenir mais aussi consolider et développer le service public de la culture : et ce dans la complémentarité avec les entités privées afin de permettre l'accès à la création, la diffusion et l'éducation culturelle au plus grand nombre.

Les axes majeurs de la politique culturelle de la ville

La Ville accompagne et facilite l'ensemble des projets existants, aux financements croisés, afin de pouvoir continuer à poser, par une cohérence concertée, les actions culturelles prenant en compte :

- la création et la diffusion artistique ;
- l'organisation des enseignements artistiques ;
- la conservation et la valorisation du patrimoine historique, architectural, muséal et archivistique ;
- l'action en faveur du livre, de la lecture publique et de l'accès aux savoirs et à la défense de la langue française ;
- le développement du monde numérique ;
- la démocratisation culturelle ;
- l'éducation artistique et culturelle dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires ou de la politique de la ville ;
- le maintien du dialogue entre tradition et modernité

Les orientations des politiques culturelles, portées notamment par les services municipaux et le tissu associatif de la commune, sont ainsi déployées dans une volonté de soutien à la création, à la diffusion et aux pratiques artistiques et culturelles, avec l'intention constante de partager cette richesse avec le plus grand nombre de ses habitants.

La Ville évolue dans l'optique de concourir collégialement à une meilleure sensibilisation des publics aux offres culturelles diversifiées et de qualité conduites sur le territoire par différents opérateurs culturels. En raison de la spécificité de son territoire, de la diversité de ses publics, de sa richesse culturelle, patrimoniale et environnementale, la Ville souhaite, dans un esprit de partenariat, préciser les objectifs qu'elle entend plus particulièrement favoriser. Ceux-ci s'articulent autour de quatre axes principaux :

- **Inclure tous les territoires :** Proposer aux habitants des quartiers, hameaux, villages de la commune d'Arles des événements en lien avec la programmation associative ou l'organisation d'actions invitant ces publics à participer aux manifestations organisées dans le centre-ville. Ces actions impliquent pour le partenaire culturel de se faire connaître en tant qu'acteur culturel et de faire découvrir sa programmation auprès des publics de l'ensemble du territoire arlésien.
- **Sensibiliser tous les publics :** Travailler au plus près des publics, quels que soient leur spécificité géographique, leur âge ou leur milieu social, au travers notamment d'un travail de médiation, en s'appuyant sur les structures de proximité et les associations, dans le but de faciliter l'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle arlésienne et aux pratiques artistiques. Lorsque cela s'applique, pratiquer une politique tarifaire incitative.
- **Poursuivre l'engagement en direction de l'éducation artistique et culturelle :** Afin de contribuer à la création d'un environnement propice à l'éducation et à la sensibilisation aux arts et aux lettres du jeune public arlésien, d'accompagner son épanouissement et son intelligence sensible et afin de faciliter son accès à la richesse de l'environnement culturel du territoire communal, les associations devront proposer des actions éducatives (ateliers de pratiques, rencontres d'œuvres, d'artistes ou visite de lieux) et de formation en direction des élèves et des jeunes de 3 et 18 ans, dans le temps scolaire comme dans les temps de loisirs. Ces actions devront s'inscrire dans le cadre de la Convention arlésienne pour l'éducation artistique et culturelle (CAPEAC) co-signée par l'Éducation nationale et la DRAC PACA coordonnée par le service de la Culture.
- **Soutenir la création et la diffusion artistique locales :** Favoriser l'émergence ou la diffusion d'artistes arlésiens et contribuer à une offre culturelle diversifiée, de qualité et innovante, en proposant de nouvelles formes de confrontation de l'œuvre avec le public.

L'investissement de la Ville est à la hauteur des ambitions de son projet. En dégagant des crédits et/ou en mettant en place des réunions de coordination et de concertation avec les différents partenaires publics et privés, elle facilite l'implantation de nouvelles structures, partenaires et projets culturels qui concourent tous à une diversité des approches et augmentent l'offre culturelle sur le territoire (réfection du Musée Réattu, extension de l'aile du Musée départemental de l'Arles antique, installation de la Fondation Vincent Van Gogh dans l'ancienne Banque de France, réhabilitation du Musée de Camargue, chantier de la fondation Luma, la Fondation Manuel Rivera Ortiz,...)

A l'aube d'une raréfaction des financements publics, l'urgence de travailler ensemble n'a donc jamais été autant d'actualité. L'organisation d'une nouvelle méthodologie, par l'élaboration d'une nouvelle gouvernance, conduit les professionnels de la Culture à penser leurs métiers différemment. Car répondre aux attentes des publics, accompagner les nouvelles formes d'arts, construire l'aménagement territorial sont autant de nouveaux défis à relever dès aujourd'hui pour mieux vivre demain.

ARTICLE 1 : objet de la convention

Il est acté entre les parties au minimum un maintien, pour les années 2015-2017, des financements respectifs en faveur des politiques publiques relatives à :

- la création et la diffusion artistique
- l'organisation des enseignements artistiques
- la conservation et la valorisation du patrimoine historique, architectural, muséal et archivistique
- l'action en faveur du livre, de la lecture publique et de l'accès aux savoirs et l'action en faveur de la langue française
- la démocratisation culturelle, l'éducation artistique et culturelle, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires ou de la politique de la ville

ARTICLE 2 : Engagement du Ministère de la culture et de la communication

Le Ministère de la culture et de la communication s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2015-2017, le budget Culture sur le territoire de la Ville, tel qu'exécuté en 2014 soit un montant de **3 037 895 €** en autorisations d'engagement, hors charges de personnel. A titre d'information, la ventilation par programme, en 2014, était la suivante :

- programme 131 - création :
823 500 €
- programme 175 - patrimoines :
280 856 €
- programme 224 - transmission des savoirs et démocratisation de la culture :
1 923 539 €
- programme 334 - livres et industries culturelles :
10 000 €

ARTICLE 3 : Engagement de la Commune d'Arles

La Ville s'engage à maintenir pour les exercices budgétaires 2015-2017, le budget 2015 tel que voté sur la base du réalisé 2014, soit un montant de **10 468 434 €** en autorisations d'engagement.

La ventilation de ces crédits est, à titre indicatif, la suivante :

- charges de personnel :
6 756 352 €
- soutien à la création/subventions accordées aux associations culturelles :
1 500 700 €
- fonctionnement général des services (programmation muséale et artistique, enseignement artistique, équipements de spectacles) :
949 332 €
- politique patrimoniale budget de fonctionnement :
674 050 €
- moyens généraux (téléphone, fluides, loyers, valorisations locaux) :
588 000 €

ARTICLE 4 : Suivi de la convention

Chaque année, chacune des parties s'engage à produire, au co-contractant pour le 31 Mars de l'année en cours, la programmation prévisionnelle de ses dépenses dans le périmètre retenu, et le 31 Janvier de l'année suivante l'état de la consommation réelle.

Une réunion est organisée annuellement, dans le respect des calendriers de programmation de chacun, afin que chacune des parties présente un bilan des actions menées et les actions projetées sur la durée restante du pacte.

ARTICLE 5 : Actions et projets communs

La dynamique à l'œuvre sur le territoire est particulièrement visible avec de grands projets, tels que le chantier de l'École National Supérieure de la Photographie réalisé dans le cadre du Contrat de plan État Région, pour un montant total de 19 450 000 euros dont 60% financés par l'État. Conjointement et de manière indispensable au rayonnement local de tels investissements, l'effort de la Ville consiste à articuler ces aménagements avec la structuration de dispositifs permettant une irrigation culturelle au plus près des citoyens.

En début d'année 2016, la Ville organisera ainsi *Drôle(s) de Culture(s)*, une rencontre avec l'ensemble des opérateurs qui font la culture à Arles, du plus petit au plus grand, de la tradition à l'art contemporain, des structures publiques aux structures privées, de l'individuel à l'associatif... Une immersion dans les savoir-faire arlésiens et dans les perspectives à trouver ensemble, dans le respect de chacun et pour le plus grand nombre, avec de nouvelles formes d'actions construites collectivement et en partage.

En point de mire, il s'agira d'évoquer aussi une gouvernance nouvelle, construite dans le partage pour un meilleur rayonnement de tous les champs culturels, en prenant appui sur l'expérience de collégialité entre les élus et les techniciens des territoires ayant participé à l'année 2013 Capitale Européenne de la Culture. En effet, cette expérience partagée a permis de co-construire des projets pensés dans une logique de mutualisation aussi bien intellectuelle que financière, dans le sens d'une transversalité renforcée, d'une nouvelle pensée du partage.

Au delà des soutiens financiers croisés Etat/Ville sur nombre de structures, le Ministère de la culture et de la communication et la Ville s'engagent au développement qualitatif de leurs politiques culturelles, et notamment en matière de soutien à la création et au spectacle vivant, d'éducation artistique et culturelle, mais aussi par des actions conjointes ou complémentaires visant à conforter l'enseignement artistique, à donner une véritable place aux arts plastiques, à proposer une politique cohérente en faveur du patrimoine et des musées et à structurer le réseau de lecture publique.

ARTICLE 6 : Avenant

Ce pacte pourra faire l'objet d'un avenant pour tenir compte des éventuels transferts de compétence.

ARTICLE 7 : Résiliation

En cas de non-respect de l'une ou l'autre de ses dispositions par l'une des parties et notamment des principes rappelés en préambule, chacune des parties est libérée de ses engagements après réunion de concertation sous l'égide du Préfet de Région.

Fait à le

En présence de Fleur PELLERIN
Ministre de la Culture et
de la Communication

Michel CADOT
Préfet de la région
Provence Alpes Côte d'Azur

Hervé Schiavetti
Maire d'Arles

**+ Annexes relatives à la politique culturelle et à l'effort budgétaire de la Ville
d'Arles**

*Annexes relatives à la politique culturelle et
à l'effort budgétaire de la Ville d'Arles*

ARLES

PACTE CULTURE 2015/2017

**I – RECENSEMENT DES EQUIPEMENTS ET STRUCTURES CULTURELS SUR LA
COMMUNE**

II – LES ACTIONS POUR LA CULTURE

- A) Soutenir la création
- B) Conforter l'éducation artistique et culturelle
- C) Garantir une place aux arts plastiques
- D) Mettre en place une politique en faveur du patrimoine et des musées
- E) Conforter l'enseignement artistique
- F) Garantir un réseau de lecture publique et d'industries culturelles
- G) L'importance du numérique
- H) Soutenir la recherche et le patrimoine
- I) Partager le « fait culturel » arlésien

III – LES PERSPECTIVES A TROIS ANS

- A) Les financements publics / financements privés
- B) L'emploi culturel
- C) La gouvernance culturelle Arlésienne
- D) Les projets structurants
- E) La communication culturelle
- F) Étude pour un centre d'Art
- G) Patrimoine et Modernité

IV - FOCUS SUR LES STRUCTURES D'INTÉRÊT COMMUNAL ET LEURS ACTIONS

- A) Le Musée Réattu
- B) La Médiathèque
- C) Les Archives Municipales
- D) Le Service de la Culture
- E) Le Service du Patrimoine
- F) Délégation de service public : Le Théâtre d'Arles
- G) Équipement d'intérêt communautaire : Le Conservatoire de musique du Pays d'Arles

V – DOCUMENTS INFORMATIFS, CONTRACTUALISES ET BILANS

- A) Répartition des subventions Ville par discipline
- B) La Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- C) Les grands axes de développement pour 2015/2021 pour l'ACCM
- D) Convention CAPEAC 2012-2015
- E) Bilan quantitatif 2012-2013 des actions d'éducation artistique et culturelle
- F) Bilan 2013-2014 des actions d'éducation artistique (Service de la Culture)

**I – RECENSEMENT DES EQUIPEMENTS ET STRUCTURES CULTURELS SUR LA
COMMUNE**

5 SERVICES MUNICIPAUX

Archives municipales
Médiathèque
Musée Réattu
Service de la Culture
Service du Patrimoine

43 LIEUX DE DIFFUSION

Musées	<ul style="list-style-type: none"> • Réattu • MDAA • De Camargue • Muséon Arlaten
Spectacle Vivant	<ul style="list-style-type: none"> • Théâtre d'Arles • La Calade/Grenier à Sel
Cinéma	<ul style="list-style-type: none"> • Méjan • Fémina
Art Contemporain	<ul style="list-style-type: none"> • Arles Contemporain • 18 Galeries et institutions
Musique	<ul style="list-style-type: none"> • Cargo (SMAC) • Méjan • Patio de Camargue • Studio d'enregistrement « Sous les étoiles » • 3DFM • Théâtre Antique • Arènes • Alyscamps • Cour de l'Archevêché
Salles d'expositions	<ul style="list-style-type: none"> • Chapelle Sainte-Anne • Espace Van Gogh (4 salles) • Salle Henri Comte • Église des Frères Prêcheurs • Archevêché

DES FORMATIONS SUPERIEURES

ENSP
MOPA
Aix Marseille Université (IUT, IUP AIC,
Licence Conservation et Restauration du Patrimoine Bâti,
Master Gestion des eaux et des milieux aquatiques, parcours « zones humides méditerranéennes »)

17 FORMATIONS ARTISTIQUES

Musique	<ul style="list-style-type: none">• Conservatoire de Musique du Pays d'Arles
Danse	<ul style="list-style-type: none">• Incidence• Atelier Saugrenu• Danse en Corps• Passada• Formagym• Just Dance• Art'Relate Ballet
Théâtre	<ul style="list-style-type: none">• École Actéon• La Calade• Compagnie Le Rouge et le Vert• Compagnie de l'Ambre• Compagnie Lunasol• Collectif l'Isba• Compagnie Courant d'Ère Bidule• l'Imperceptible
Arts plastiques	<ul style="list-style-type: none">• Atelier Siqueiros• Delt'Art

14 STRUCTURES AUTOUR DU LIVRE / EDITION / TRADUCTION

Actes Sud
Harmonia Mundi
Editions Philippe Picquier
Editions Photosynthèse
Editions Honoré Clair
Editions L'Art Dit
Analogues
L'Oiseau Indigo Diffusion
La Fabrique Sensible
Portaparole
Tons Directs
La Pimpante
Editions de Livres d'Arts
COPEIA
ATLAS CITL

3 FONDATIONS

Vincent Van Gogh
Luma
Manuel Rivera Ortiz

22 FESTIVALS

...

Femmes en mouvement (Ville d'Arles)
Semaine Sainte en Arles
Arles Contemporain
Festival sur le corps
Temps Danse (Ville d'Arles)
Jazz In Arles
Lectures en Arles
Forum Lyrique
Festiv'Arles
Rencontres Internationales de la Photographie
Voies Off
Les Suds à Arles
Convivencia
Les Escales du Cargo
Les Envies Rhônements
Les Rues en Musique (Ville d'Arles)
Arelate / Peplum
Octobre Numérique (Ville d'Arles)
Festival Baroque
Paroles Indigo
Les Assises de la traduction littéraire
Drôles de Noël (Ville d'Arles)
...

LABEL

Pôle Industries Culturelles et Patrimoine

TRADITION

Comité des Fêtes (Fête des Gardians, Course de Satin, Pégoulade, Fête du Costume, Cocarde d'Or)

SITES HISTORIQUES / LIEUX DE DIFFUSION

Arènes
Théâtre Antique
Alyscamps
Cryptoportiques
Cloître
Thermes

II – LES ACTIONS POUR LA CULTURE

A – Soutenir la création et la diffusion artistique locales

Ces soutiens sont cruciaux pour la pérennité de la place des Arts et de la Culture dans notre société. Pour cela la Ville d'Arles tend à :

- favoriser l'émergence ou la diffusion d'artistes arlésiens, toutes disciplines confondues ;
- soutenir les festivals, grandes manifestations et associations, comme berceaux de créativité artistiques et d'attractivité ;
- rechercher des partenariats financiers pour assurer une pérennité de la création contemporaine.

B – Conforter l'éducation artistique et culturelle

Au regard de l'étendue territoriale et des 55 établissements scolaires disséminés sur son territoire communal, la Ville développe et coordonne avec plus de 20 partenaires culturels, des actions d'éducation artistique et culturelle en direction des 10 000 élèves scolarisés.

Depuis 2001, la Ville a créé un cahier ressources à destination de la communauté enseignante (maternelle, primaire, collège, université) afin de favoriser des parcours artistiques et pédagogiques lors de la scolarité de l'individu.

Par ailleurs, depuis 2009, le ministère de la Culture et de la communication et le ministère de l'Éducation Nationale ont souhaité signer avec la Ville une convention, permettant de reconnaître la grande qualité des actions et du fort partenariat mis en place autour de ces actions arlésiennes.

La description des actions d'éducation artistique et culturelle menées par les 20 acteurs arlésiens se trouvent mentionnées dans le bilan quantitatif 2012-2013 (cf chapitre - V – DOCUMENTS INFORMATIFS, CONTRACTUALISES ET BILANS).

C – Donner une véritable place aux arts plastiques

Le champ des arts plastiques ne bénéficie pas, comme pour le spectacle vivant, des mêmes soutiens à la création et à la diffusion. Il induit donc une attention toute particulière pour proposer des accompagnements individualisés aux artistes de cette discipline.

Aujourd'hui, les arts plastiques sont soutenus et diffusés sur la Ville par plusieurs vecteurs :

- par les actions muséales de soutien à la création du Musée Réattu et par des expositions thématiques ;
- par une mise à disposition des salles municipales qui permettent à l'année de présenter des artistes locaux et régionaux ;
- par une attention toute particulière au réseau Arles Contemporain, à quesonquetorquesun, ar & R g0utes

Par ailleurs, d'ici 2018, trois fondations devraient rayonner pleinement et compléter ce dispositif de soutien aux arts plastiques et visuels : la Fondation Van Gogh (2014), la Fondation Manuel Rivera Ortiz (2015) et la Fondation Luma (2018).

D – Proposer une politique cohérente en faveur du patrimoine et des musées

Arles dispose d'un patrimoine singulier tant sur le plan environnemental qu'architectural. Dépositaire de richesses incontournables ce territoire est placé sous la protection environnementale et patrimoniale du label «Patrimoine Mondial» de l'UNESCO.

La singularité de la Ville est donc d'articuler au quotidien la conservation et la création, ce qui place l'individu et le vivant au cœur d'une dynamique de projets culturels respectueux des environnements naturels et patrimoniaux.

Ces programmations culturelles pertinentes et variées investissent la cité et la commune au sein de ces espaces pour nous les faire découvrir tout en faisant partager des émotions individuellement et collectivement.

Les musées du territoire concourent fortement à cette dynamique.

E – Conforter l'enseignement artistique et les formations culturelles de troisième cycle

La Ville a fait le pari, depuis plusieurs années, d'inscrire sur son territoire des formations de troisième cycle de qualité (ENSP, MOPA, Aix-Marseille Université IUP AIC, IUT, zones humides, filières patrimoine) et de conforter, via la communauté d'agglomération, le Conservatoire de musique du Pays d'Arles au rayonnement territorial étendu.

La pratique artistique d'amateurs à travers les structures de cours (associations et structures de formation.....) offrent des activités dans les champs de la photographie, de l'image animée, des arts plastiques, de la danse, du théâtre, de la musique, etc... conduisant aussi à répondre aux nouvelles demandes des usagers.

F – Structurer le réseau de lecture publique et des industries culturelles

La Politique du livre doit être étendue en valorisant la filière des éditeurs et en dotant la médiathèque de nouveaux outils numériques. La décentralisation de l'équipement central par les tournées dans les hameaux et les villages du bibliobus, préfigure les actions de proximité à développer afin de toucher le maximum de personnes dans leur environnement quotidien.

L'importance des industries culturelles à Arles et notamment autour du livre et des éditeurs avec Actes Sud, Harmonia Mundi, Editions Philippe Picquier, Editions Photosynthèse, Editions Honoré Clair, Editions L'Art Dit, Analogues, L'Oiseau Indigo Diffusion, La Fabrique Sensible, Portaparole, Tons Directs, La Pimpante, Editions de Livres d'Arts, COPEIA, ATLAS CITL...) préfigure la volonté du lancement d'un rendez-vous des éditeurs avec pour perspective notamment l'évolution des outils et supports numériques en matière de lecture.

G – L'importance du numérique

La Ville s'inscrit de plus en plus dans des initiatives numériques en ayant, d'une part, créé le label Octobre Numérique en 2010 et, d'autre part, en soutenant le projet territorial French Tech Culture. En effet, le numérique peut devenir un outil de démocratisation culturelle et permettre à tout un chacun de devenir acteur de sa propre réflexion, dans la mesure où il facilite l'accès des différentes générations à la culture et limite ainsi les différences d'accès liées aux territoires.

La future ENSP et son Fab/Lab, Mopa, l'IUT et les 30 acteurs d'octobre numérique représentent un véritable vivier, source de futures propositions dans le domaine du numérique.

H – Soutenir la recherche

Au vue des richesses de son territoire naturel et patrimonial, et des compétences des acteurs locaux dans les domaines architecturaux, environnementaux, patrimoniaux et culturels, la Ville souhaite coordonner des actions de recherche en favorisant les partenariats avec la zone géographique du pourtour méditerranéen.

Cette coordination des problématiques patrimoniales, environnementales et culturelles en lien avec les notions de préservation environnementale, patrimoniale et des savoirs-faire culturels permettra de fonder une démarche commune de réflexions et d'actions.

I – Partager le « fait culturel » arlésien

Son territoire est un élément clé et singulier d'Arles. Il s'agit en effet de la plus grande commune de France métropolitaine (712km²), disposant d'une population en centralité de 32 000 habitants et de 22 000 habitants sur l'ensemble du territoire Crau et Camargue. L'offre culturelle se trouve concentrée à 90% en centre-ville.

Il s'agit donc de travailler au plus près de publics, de favoriser l'expression de leurs demandes afin de proposer aux habitants des quartiers/hameaux/villages de la commune d'Arles des événements culturels de qualité.

La politique culturelle de la Ville vise ainsi à se construire autour d'une logique de décentralisation.

III – LES PERSPECTIVES A TROIS ANS

A - Les financements publics / financements privés

La Ville d'Arles a bénéficié et bénéficie encore de financements privés complémentaires et importants qui ont accompagné de façon pertinente l'élaboration de son développement culturel.

En parallèle aux projets culturels privés : Fondation Van Gogh 2014, Fondation Manuel Rivera Ortiz 2015, Fondation Luma 2018, les institutions publiques ont accompagné l'extension du MDAA, la réhabilitation du musée Réattu, la réfection du Muséon Arlaten et vont soutenir la nouvelle ENSP, les études pour le nouvel équipement du conservatoire de musique du Pays d'Arles et le projet de nouvel office de tourisme.

Ces financements publics et privés investis sur le territoire d'Arles rendent possibles soit l'édification de nouveaux équipements soit des équipements rénovés, ce qui induit un rayonnement accru de la culture sur Arles, dans une logique à la croisée entre tourisme culturel et démocratisation.

B - L'emploi culturel

La Ville d'Arles a assis l'un de ses axes de développement sur l'essor culturel. Aujourd'hui plus de 20% des actifs se trouvent dans les métiers de la culture et du patrimoine. Un bon nombre de ces emplois prennent appui sur des structures associatives.

Au regard du contexte budgétaire contraint et de la conjoncture économique globale, l'emploi associatif est toutefois fortement fragilisé. Il convient donc de réfléchir (collectivité territoriales, État, privé) à la défense de ces emplois essentiels au secteur culturel et d'intérêt public.

La ville, en signant ce Pacte Culture, pose une première pierre à cette réflexion qu'elle désire porter aux côtés du Ministère de la culture et de la communication.

C – La gouvernance culturelle

L'évolution des enjeux du développement culturel conduit à repenser le modèle de l'action culturelle publique, notamment celui de la direction des services culturels de la Ville. Celle-ci s'inscrit dès lors dans une démarche et une méthode nouvelles, construites dans le partage et pour un meilleur rayonnement de tous les champs culturels. L'expérience de collégiale et la qualité du dialogue entre élus et techniciens tout au long de l'année 2013 Capitale Européenne de la Culture, a servi sur ce point de déclencheur.

Cette expérience partagée a en effet permis de co-construire des projets pensés dans une logique de mutualisation aussi bien intellectuelle que financière. En effet, le contexte économique a mis en évidence l'urgence de travailler ensemble et de faire évoluer les métiers de la culture, afin de répondre aux attentes des publics, d'accompagner les nouvelles formes d'arts, de projeter vers un avenir collégial et soutenable l'aménagement culturel du territoire.

D – Les projets structurants

- Nouvelle Ecole Nationale Supérieure de la Photographie
- Statuts et extension du Musée Réattu
- Extension du musée de Camargue
- Label Pôle cirque, pour la DSP Théâtre d'Arles
- Réflexion autour du développement des Rencontres d'Arles
- Projet Numérique de la Médiathèque
- Locaux Arlésiens du Conservatoire de musique du pays d'Arles
- Futur office de tourisme

E – La communication culturelle

Est actuellement en préparation une valorisation par saison des nombreuses propositions culturelles de tous les acteurs qui participent au rayonnement de la Culture sur le territoire arlésien.

F – Étude pour un centre d'Art

Coordination en lien avec le parcours « Arles contemporain » et les institutions muséales.

G – Patrimoine et Modernité

- Inscription du port du costume de l'Arlésienne au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO;
- Réflexion pour la Création d'un institut/observatoire d'études et de recherches de l'Archéologie Méditerranéenne.

IV - FOCUS SUR LES STRUCTURES D'INTÉRÊT COMMUNAL ET LEURS ACTIONS

A – Le Musée Réattu

Musée des Beaux-arts et d'art contemporain
Directrice, Pascale Picard

Budget: F / 242 855 € P / 1 510 671 € T **1 753 526 €**
39 agents administratifs et techniques

Fondé en 1868, le musée Réattu, musée des Beaux-arts et d'art contemporain de la ville d'Arles est aujourd'hui le seul musée municipal. Labellisé « Musée de France », il s'appuie sur les conseils du Ministère de la culture et de la communication en matière d'accès à la culture (gratuité pour les moins de 18 ans, gratuité 1 dimanche par mois...).

L'ancien Prieuré de l'Ordre de Malte doit au peintre Jacques Réattu (1760-1833) sa vocation artistique et le dialogue constant avec l'art contemporain. Musée pionnier s'ouvrant dès 1965 à la photographie, avec une collection qui compte aujourd'hui plus de 5 000 œuvres, il est en 2007 le 1^{er} en France à se doter d'un département d'art sonore.

Depuis 1971 et la donation Picasso, le musée se vit comme un laboratoire habité par l'œuvre des artistes venus travailler en résonance avec le patrimoine de la Ville, entre sculpture, architecture et photographie.

Les dépenses fonctionnement comprennent 4 pôles : la politique des publics, la mise à disposition des collections et des outils de médiations via Internet, la politique de conservation des collections et la politique d'expositions temporaires et de publication scientifique des collections.

- **la politique des publics:** La politique des publics, priorité du musée, s'est concrétisée dès 1977 par la création d'un service spécifique d'accueil des groupes scolaires, porté par une nouvelle pédagogie de l'art. Ce service, d'abord commun à l'ensemble des musées d'Arles, a évolué il y a quelques années en un Service des Publics propre au musée Réattu. Répondant à des missions plus diversifiées, il est toujours attaché à la même philosophie, fondée sur une approche transversale des époques comme des disciplines. Une large offre de médiation (visites thématiques, ateliers, événements, conférences...) en direction de tous les publics et notamment de publics fragilisés, est proposée.
 - **Fidéliser le grand public :** Afin de fidéliser le public du musée et lui offrir la possibilité de (re)découvrir le musée autrement, différents rendez-vous rythment la programmation : un cycle de visites-conférences sur des thématiques inédites au musée, des ateliers à destination des familles et les événements annuels de la Nuit des musées et des Journées européennes du Patrimoine.
 - **Développer des actions en faveur de l'accessibilité :** Le Service des Publics renforce chaque année ses actions en direction des publics en situation de handicap. Il s'engage, dans des projets de création avec des groupes d'adolescents déficients intellectuels. Le Service des publics programme aussi plusieurs fois dans l'année des visites en Langue des Signes Française afin permettre aux déficients auditifs de participer à des médiations tout public, ainsi que des actions à destination des publics déficients visuels. Le musée mène également des actions à destination des publics du champ social (centres sociaux, associations d'insertion...)
 - **Les actions vers le milieu scolaire :** Le musée propose par ailleurs des accueils spécifiques (visites, ateliers...) pour le public scolaire de la Petite Section de maternelle jusqu'à l'enseignement Supérieur en étroite collaboration avec l'Education nationale. Il participe aux opérations nationales du type *La classe l'œuvre*.

En 2014, le budget consacré par la ville d'Arles à ces actions a été de **32 250 €**

- **la diffusion des collections :** Le site Internet du musée Réattu au-delà d'un moyen de communication est considéré comme un outil privilégié de diffusion des collections. Le catalogue de la bibliothèque-documentation (ouverte au public sur rendez-vous) est en ligne ainsi que tous les supports (images, fichiers téléchargeables...) élaborés par le musée sur ses collections (bibliographies, dossiers de presse, dossiers pédagogiques...). Actuellement, le catalogue des collections est en ligne sur la base Joconde pour ce qui est des œuvres de Jacques Réattu. Doté en 2015 d'un logiciel de gestion informatique des collections, la mise à disposition en ligne sera développée dans le respect des droits d'auteurs. Cette politique justifie d'un budget de **8 000 €** consacré à la numérisation des collections et de **2 000 €** de gestion du site Internet du musée (droits d'auteurs, traductions...).
- **La politique de conservation des collections :** Responsable d'un patrimoine public, le musée Réattu met en œuvre une politique de conservation des collections étroitement liée à la présentation des œuvres au public. Chaque année la ville d'Arles consacre un budget de 47 500 € au conditionnement des collections en vue de leur exposition (encadrements, matériaux de qualité conservation...) ou de leur conservation en réserves pour un accès sur rendez-vous.
- **La politique d'expositions temporaires et de publication :** La politique d'expositions temporaires est intimement liée à la mise en valeur des collections et à leur mise à disposition du public. C'est un outil majeur de valorisation et d'étude des collections. En 2014, la ville d'Arles a alloué un budget de **110 000 €** pour l'organisation des expositions temporaires, dont **30 000 €** ont été consacrés à la publication scientifique des collections

L'ensemble de ces dépenses bénéficie du soutien de l'Etat via les demandes de subventions annuelles auprès de la DRAC.

Les dépenses en investissement comprennent deux domaines soumis au contrôle du Ministère de la Culture et de la Communication et à son soutien financier : la restauration des collections et l'acquisition d'œuvres. La ville d'Arles consacre chaque année un budget charge nette de **20 000 €** à ces actions.

Les perspectives du Musée sont :

- La politique des publics, la mise à disposition des collections et des outils de médiations via Internet, ainsi que la politique de conservation des collections s'entend dans le cadre d'une perspective pluriannuelle de programmation.
- La politique d'expositions temporaires est d'ores et déjà programmée pour les trois années à venir avec maintien des budgets spécifiques qui devront être soutenu par des financements privés :
 - 2016 : *Katerina Jebb : de Zurbaran à Lacroix, photographier la matière*
 - 2017 : *Jacques Réattu Arelatensis – du Néoclassicisme révolutionnaire au Surréalisme*
 - 2018 : *Picasso et l'antique*
- La politique de restauration des collections s'est inscrite dans un programme pluriannuel établi dès 2004. 2016 et 2017 seront deux années clés avec un projet majeur de restauration de 4 grisailles de Jacques Réattu pour un budget de **190 000 €**. Un partenariat est d'ores et déjà établi avec le musée de la Révolution française de Vizille. Un mécénat privé viendra par ailleurs soutenir le projet. Le soutien de l'état sera décisif et garantira la faisabilité de l'opération.

B – La Médiathèque

Service Municipal
Directrice, Chantal Granier

Budget : F / 231 989 € P / 1 718 401 € T **1 950 390 €**
44 agents : 40 culturels, 2 administratifs et 2 techniques.

La bibliothèque a été inaugurée en 1821, dans des locaux annexés à l'hôtel de ville. Sa collection était alors constituée de 4500 ouvrages provenant des congrégations religieuses victimes des confiscations révolutionnaires (ex. abbaye de Montmajour) et de l'acquisition de la bibliothèque d'un ancien président du parlement de Provence, Fauris de Saint-Vincens.

Au XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, la collection s'est enrichie de manuscrits et d'ouvrages imprimés relatifs à l'histoire civile, ecclésiastique, et politique de la ville. Cette importante source documentaire, écrite et iconographique, est le résultat d'acquisitions (en 1834, la bibliothèque de l'abbé Laurent Bonnemant, attaché au chapitre de Saint-Trophime) et de donations.

La construction de l'Hôtel-dieu date de 1573 sur les lieux de l'ancien marché médiéval. L'Espace Van Gogh est un lieu chargé d'histoire. Les architectes, MM. Froidevaux et Tétré, l'ont mis en valeur en créant une architecture tubulaire originale pour accueillir la Médiathèque. A son ouverture, en février 1989, elle proposait des documents imprimés, sonores, audiovisuels et des œuvres d'art.

En 2011, après 10 mois pour travaux, les portes de la Médiathèque se sont réouvertes sur un espace rénové dédié à la lecture, aux images et aux sons. L'équipement culturel a été mis aux normes et réaménagé afin de mieux répondre aux attentes des usagers et de s'adapter aux évolutions technologiques. Nouveaux outils, horaires élargis, signalétique repensée. Au total, un million d'euros de travaux et d'investissements a été consacré à cet établissement public, cher aux Arlésiens, désormais organisé autour de 3 espaces identifiables grâce à un code couleur.

La commune d'Arles s'étend sur 75000 ha entre Crau et Camargue. En raison de cette configuration exceptionnelle un Médiabus assure une mission de lecture publique essentielle en desservant 15 points d'arrêt.

En 2014, la médiathèque a mené des actions de médiation culturelles mensuelles (les rendez-vous de l'Image et du son, le café littéraire, l'heure du conte, graine de lecteur), des actions de médiation culturelles à périodicité variable (les jeudis du patrimoine, lecture autour du médiabus), des actions de médiation annuelles (Eclats de lire, Etonnants créateurs, les journées du patrimoine, participation au Forum petite enfance), ainsi que la création de fiches actions et d'ateliers en direction du public scolaire

La Médiathèque a un rôle de conservation et possède un espace patrimoine où l'on trouve les collections patrimoniales (fonds ancien, fonds local, fonds spécialisé) et la bibliothèque numérisée patrimoniale. L'espace jeunesse participe à la conservation partagée d'ouvrages de littérature jeunesse et l'espace adulte développe un fonds de livres d'artistes. En 2016, Médiathèque va développer son projet numérique.

C – Les Archives Municipales

Service municipal
Directrice, Sylvie Rebuttini

Budget 2014 : F / 5 935 € P / 282 227 € T **288 162 €**
7 agents ; 2 dans la filière culturelle, 5 dans la filière administrative

Le service des archives communales conserve les documents produits par l'administration de la commune qui lui verse ses dossiers, quelque soit leur date ou leur forme matérielle, une fois qu'elle n'en a plus l'utilité. Son rôle consiste donc à assurer la collecte, le traitement, la conservation, la communication et la mise en valeur de ces documents. Ils deviennent alors des archives qui sont garantes des droits de la commune et des particuliers mais sont conservées, au-delà, pour la sauvegarde de la mémoire de la collectivité.

Si l'on tient compte de l'origine des chercheurs accueillis, le rayonnement des archives est aussi bien local, départemental, régional, nationale et international. Le rayonnement accentué par le site internet (archives en lignes, articles sur archives commentées et facebook).

En 2014, le service Participation à la *Grande Collecte* (manifestation nationale de collecte de documents sur la 1ère Guerre Mondiale). Il a également créé un atelier pour les familles « sur les traces de votre ancêtre soldat de la Grande Guerre » et a participé à l'exposition des marins d'Arles et de sa région *Du fleuve à la mer*.

Ce service répond aussi bien aux besoins de l'administration municipale que des personnes extérieures, il doit gérer une double problématique : administrative (collecte, trie, classement) et de conservation (exigences climatiques, conditionnement, etc). Il est, de plus, le troisième service du département de par l'importance des fonds conservés.

Les archives municipales sont en train de préparer une exposition sur la 1ère Guerre Mondiale autour du carnet d'un poilu et travaille à l'édition d'une plaquette après la restauration de la carte monumentale de Camargue de 1692.

D- Le Service de la Culture

Service municipal
Directeur, Christophe Lespilette

Budget : F / 468 553 € P / 657 694 € T / **1 126 247 €**

17 agents : 12 filière administrative, 2 filière animation et 3 filière technique

Le Service de la Culture se trouve au carrefour de plusieurs entités : artistes ; institutions et associations culturelles, communauté scolaire, structures de proximité, tout public, etc... Un de ses rôles consiste à être l'interlocuteur de l'ensemble de ces entités. De ce fait, son équipe met en place des coordinations leur permettant de se rencontrer afin de conduire des actions partenariales de qualité, soit par des projets initiés par la Ville, soit en accompagnant des actions associatives ou individuelles.

Le Service œuvre également dans le cadre de la politique culturelle municipale, pour le développement d'actions dans des domaines artistiques complémentaires aux actions portées par les associations et institutions culturelles du territoire.

Ces actions culturelles conduites s'articulent autour de six thématiques artistiques, chacune disposant au moins d'une manifestation fédératrice et se déclinant, tout au long de l'année par des actions pédagogiques, dans le but d'initier et de sensibiliser les publics à des pratiques artistiques permettant un large accès à la culture pour un épanouissement personnel et une valorisation de l'individu.

- **Les actions développement** avec Octobre Numérique, les résidences d'artistes, les actions dans les quartiers, et les actions dans le cadre de la CAPEAC
- **Les arts plastiques** avec Arles expose en FERIA et un programme d'expositions
- **Le cinéma** avec le bureau du cinéma et l'école au cinéma
- **La danse** avec Temps Danse
- **La musique** avec la Fête de la Musique et les Rues en Musique
- **Les arts de rue** avec Drôle de Carnaval et Drôles de Noël

L'action publique du Service de la Culture prend en compte les priorités municipales à savoir : inclure tous les territoires, sensibiliser tous les publics, poursuivre l'engagement en direction de l'éducation artistique et culturelle, et soutenir la création et la diffusion artistique locales.

Le rayonnement du Service peut être local (actions pour la population locale et ses acteurs culturels), régional, national, voir international (programmation contribuant à l'animation culturelle de la ville).

En 2014, le Service de la Culture a organisé sept grandes manifestations (Arles expose en FERIA, Drôle de Carnaval, Arles par Temps de Danse, la Fête de la Musique, les Rues en Musique, Octobre Numérique et Drôles de Noël). Il a également coordonné six expositions, les actions menées dans les quartiers, les actions dans le cadre de la CAPEAC, le bureau du cinéma et soutenu de nombreuses associations et structures. Le Service a accueilli deux artistes en résidence en 2014. Il coordonne également les actions des acteurs culturels arlésiens (environ 500 acteurs).

L'engagement de la ville au travers des actions de son Service de la Culture, comme de son service patrimoine, est primordial pour le développement économique de la ville. 20 % de la population arlésienne vit directement de métiers culturels. Les entreprises, commerces, restaurants, hôteliers attendent eux aussi beaucoup du développement culturel et touristique de la ville.

En septembre 2015 aura lieu la première conférence de presse culturelle annuelle des services municipaux (culture, archives, médiathèque, musée Réattu, coordination des manifestations traditionnelles, patrimoine). Paraîtra en janvier 2016 le premier agenda culturel trimestriel coordonné par les services culture et communication de la Ville. En janvier 2016 auront également lieu des assises locales de la culture, nommées "Drôle(s) de Culture(s)", pour que les acteurs culturels de la ville se

rencontrent et échanges sur les défis culturels de demain.

Des contrats d'objectifs sont mis en place sur trois ans (2016/2018), ils sont signés avec les structures culturelles recevant plus de 23 000 € par an de la Ville.

L'évolution des missions du Service de la Culture dans le nouveau paysage culturel arlésien est envisagée suite notamment aux ouvertures des Fondation Vincent Van Gogh, Fondations Manuel Rivera Ortiz et Fondation Luma en proposant de nouvelles répartitions des missions entre instances privées et publiques, de nouveaux types d'accompagnements des acteurs locaux suite aux diminutions des subventions publiques et en privilégiant des actions prioritaires.

E- Le Service du Patrimoine

Service municipal
Direction Bouzid Sabeg et David Kristaller

Budget : F / 674 050 € P / 1 702 971 € T **2 377 021 €**
37 agents (13 administratifs, 9 techniques et 15 culture et patrimoine)

Au milieu des années 1980, par les lois de décentralisation, l'État transfère aux communes un ensemble de compétences. Pour le patrimoine, les travaux de restauration des monuments historiques pilotés jusque-là par l'État, sont désormais gérés par la ville. L'État, Conservation régionale des monuments historiques (DRAC PACA), maintient sa participation en subventionnant ces travaux et en contrôlant leur bonne réalisation.

Depuis 1998, le service municipal chargé du patrimoine, s'occupe de la conservation et de la valorisation du patrimoine arlésien.

Ce service est aujourd'hui au cœur de la politique globale de conservation et de valorisation du patrimoine de la ville. Ses missions se déclinent selon 4 axes principaux :

1. Les travaux sur les monuments historiques appartenant à la Ville
2. La gestion du secteur sauvegardé
3. La promotion, l'animation et la médiation pour les publics
4. La gestion de 6 monuments ouverts aux publics

Depuis 1981, le bien « Arles, monuments romains et romans » est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. En 1998, Arles est inscrit à nouveau au patrimoine mondial au titre des « chemins de Saint Jacques en France ». Cette inscription compte huit monuments compris dans leur secteur urbain : l'amphithéâtre, le théâtre antique, les cryptoportiques et le forum romain, les thermes de Constantin, le rempart du castrum romain, les Alyscamps, l'église Saint-Trophime et l'exèdre romaine du Museon Arlaten.

Participant à de nombreux réseaux et associations, à l'échelle locale, nationale ou internationale, les collaborations de la ville avec d'autres partenaires enrichit considérablement les pratiques patrimoniales internes et externes.

D'une part, les partenaires institutionnels jouent également un rôle prépondérant. La Conservation régionale des monuments historiques (DRAC PACA) apporte, notamment, ses compétences en matière d'assistance pour les conduites de travaux. L'État, la Région et le Département, sont d'indispensables partenaires dans la réalisation des projets et leur programmation financière. La ville détient le label Ville d'art et d'histoire, piloté par le ministère de la Culture, dont le réseau national est très actif.

D'autre part, les réseaux associatifs, au sein desquels la ville joue un rôle important, sont des supports éminents de la politique en faveur du patrimoine. Arles est notamment vice-présidente de la section française du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) qui œuvre à la conservation et la valorisation du patrimoine à travers le monde. La ville a été à l'initiative en 2007 de la création de l'Association des biens français du patrimoine mondial, qui représente les gestionnaires des biens inscrits auprès de l'État. Elle est vice-présidente de cette association dont le siège est basé à Arles. La ville est également membre de l'Alliance des villes européennes de la culture qui promeut la gestion durable du territoire et du patrimoine.

Enfin, Arles est partenaire et siège du Pôle industries culturelles et patrimoines, outil régional, voire national, de développement économique autour du patrimoine.

Restauration et entretien du patrimoine :

- **La restauration du cloître Saint-Trophime :** La restauration du cloître Saint-Trophime est un chantier exceptionnel suivi par un comité scientifique qui réunit les institutions et les spécialistes les plus compétents à travers le monde. Le programme de travaux de restauration, validé par le comité scientifique, a bénéficié des connaissances développées à l'occasion de la restauration exemplaire du portail de l'église. La Ville d'Arles et l'État, avec l'aide financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Département des Bouches-du-Rhône et le mécénat du World Monuments Fund, suit ainsi un programme de restauration et de valorisation du cloître, qui accueillera également les reliques de saint Césaire après leur restauration.
- **Le plan de sauvegarde et de mise en valeur :** Le plan de sauvegarde et de mise en valeur est une mesure de protection pour la préservation du secteur sauvegardé d'Arles. Ce plan est en cours de révision et d'actualisation. Depuis son approbation en 1993, le plan de sauvegarde et son règlement ont laissé apparaître des imperfections dans son application. En effet, à ces difficultés pratiques, se sont ajoutées de nombreuses découvertes archéologiques à prendre en compte. Le plan a donc été mis en révision permettant l'extension du périmètre du secteur sauvegardé de 52 hectares à 92 hectares. Les éléments du patrimoine situés en périphérie du centre historique sont ainsi pris en compte, tels que les quartiers du XIXe et du début du XXe siècles. La révision est l'occasion d'améliorer le règlement afin qu'il devienne un outil performant au service des acteurs du patrimoine et des Arlésiens.
- **L'accueil du public :** La volonté de la ville est de rendre accessible au plus grand nombre les 6 édifices majeurs d'Arles, tous classés monuments historiques et appartenant au patrimoine mondial. Assurer un accueil agréable et de bonnes conditions de visites est essentiel. Cela passe avant tout par la mise en place d'une politique tarifaire qui permette au plus grand nombre d'accéder aux monuments. Il s'agit aussi d'aménager des accueils et des cheminements confortables, notamment pour les personnes en situation de handicap. Des panneaux informatifs, des films (théâtre antique, cloître), des livrets d'aide à la visite sont disponibles dans la plupart des monuments pour aider les visiteurs à mieux les comprendre.
 - En 2014, près de 520 000 visiteurs ont visité ces monuments.
- **Arles, Ville d'art et d'histoire :** En 1986, Arles a signé avec le Ministère de la Culture la convention Ville d'art et d'histoire qui a pour but de sensibiliser tous les publics au patrimoine de la ville en organisant des actions de qualité. Le Ministère de la Culture attribue aux collectivités qui ont une forte volonté politique de valoriser leur patrimoine le label Villes et Pays d'art et d'histoire. Arles est parmi les premières villes françaises à s'engager dans cette démarche. Aujourd'hui, ces missions sont assurées par le service du patrimoine. L'enjeu principal est de sensibiliser le jeune public, les Arlésiens et les visiteurs au patrimoine, à l'architecture, à l'histoire de la ville, mais aussi au cadre de vie qu'elle offre. L'objectif est que toutes et tous se considèrent comme des acteurs du patrimoine .
 - En 2014, 48 236 personnes ont bénéficié des actions menées : les activités éducatives, les animations dans les monuments, les expositions, les Journées européennes du patrimoine, le festival Arelate.
 - 126 309 visites ont été comptabilisées sur le site internet du patrimoine.

Le plan de gestion du patrimoine mondial de l'UNESCO :

Selon la recommandation de l'UNESCO, la Ville d'Arles, en partenariat avec le Ministère de la Culture et de la Communication, doit se doter d'un plan pour la gestion des biens inscrits au patrimoine mondial. Cette stratégie et les actions qui en découlent permettent de gérer l'ensemble du patrimoine, dans toutes ses dimensions.

Le plan propose une stratégie de politique patrimoniale globale à court, moyen et long terme en matière de protection, restauration et mise en valeur du patrimoine, ainsi qu'un plan pluriannuel d'actions à réaliser.

Pour valoriser le patrimoine et la ville, les grands axes du plan de gestion sont les suivants :

- Conservation et préservation du patrimoine
- Participation du patrimoine à la valorisation économique et sociale
- Accès physique et intellectuel au patrimoine pour tous
- Sensibilisation de tous aux enjeux du patrimoine
- Réutilisation du patrimoine par la communauté
- Etudes et recherches pour mieux connaître le patrimoine
- Equipe professionnelle spécialisée et moyens financiers

F – DSP Théâtre d'Arles

Scène conventionnée pour les nouvelles écritures
Pôle régional de développement culturel
Directrice, Valérie Deulin

Budget : F / 780 000 € P / 420 000 € T **1 200 000€**

10 agents : 1 directrice, 1 assistant de direction, 1 administratrice, 1 assistante à 50% sur l'administration et à 50% sur l'accueil/billetterie, 1 comptable, 1 directrice de la communication et des relations avec le public, 2 chargées de relations avec les publics (dont 1 agent municipal formé par nos soins), 1 hôtesse d'accueil/billetterie, 1 directeur technique

Situé à l'extrême ouest de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Théâtre d'Arles constitue un pôle de référence dans les domaines du spectacle vivant pour sa région et sur le plan national. Il est conventionné par l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Implanté sur la plus grande commune de France en terme de superficie (d'Arles ville à Salin de Giraud), le théâtre d'Arles rayonne sur un territoire qui va des Saintes-Maries-de-la-Mer à Salon-de-Provence, en passant par les deux communautés de communes des Alpilles, soit environ 1/3 de la superficie du département des Bouches-du-Rhône, dépourvu ou presque de toute structure équivalente.

Grâce à un plan de financements croisés Etat, Région, Département et Ville d'Arles, le bâtiment a été entièrement rénové entre 1999 et 2000, et inauguré en octobre 2001. La Ville d'Arles a confié la gestion du lieu à l'Association du Théâtre du Pays d'Arles, dans le cadre d'une délégation de service public. Depuis 2001, le projet du théâtre d'Arles n'a cessé de se développer.

Le budget annuel du théâtre d'Arles est aujourd'hui de l'ordre de 1.2M€. La structure de ses charges est la suivante en 13/14 :

Charges annuelles	Répartition
Charges artistiques	44%
Charges annuelles de saison	9%
Charges de structure	47%
- dont Charges de personnel	35%
- dont Frais généraux	12%
Total	100%

Les activités artistiques proprement dites ont vu leur ratio augmenter au fil des saisons, et représentent aujourd'hui 44% du budget total. Les subventions se sont également accrues depuis la réouverture, et ont permis de développer progressivement l'activité. La jauge offerte, ainsi que la fréquentation, ont fortement progressé, en l'espace de 14 ans. Avec un taux de fréquentation de 89 % atteints en 2013/2014, la marge de progression du nombre de spectateurs est désormais réduite.

Aujourd'hui, compte tenu du chemin parcouru depuis 14 ans, il nous paraît nécessaire de fixer les objectifs suivants pour les années à venir :

- **Développer l'accompagnement des artistes** en termes de résidences et de production. Les résidences prennent des formes différentes selon le désir de l'artiste, les besoins de son parcours : résidences de création, d'écriture, de recherche avec des artistes d'autres disciplines, elles peuvent également répondre à un besoin spécifique à un moment donné du travail. Tout peut s'inventer en fonction des besoins, mais aussi en fonction de l'investissement et de la nécessité des équipes à collaborer.
- **Approfondir les relations avec les publics**, en poursuivant le travail entrepris avec les habitants du territoire, notamment dans le cadre de projets appelant la participation de la population.

- **Se donner les moyens d'une politique salariale** pour continuer à motiver une équipe totalement investie dans le projet.
- **Proposer davantage de représentations hors les murs sur le territoire.** Les maires et présidents des trois intercommunalités (*) du pays ont lancé une étude sur la création d'une communauté d'agglomérations qui regrouperait 29 communes soit 180 000 habitants. Dans cette perspective le théâtre d'Arles pourrait décentraliser davantage de spectacles sur l'ensemble des Alpilles, et jusqu'à Salon-de-Provence, et multiplier les navettes destinées à permettre aux personnes éloignées pour des raisons géographiques ou culturelles, de bénéficier de l'offre artistique et culturelle du théâtre.
- **Réflexion pour une nouveau conventionnement « Pôle cirque » au regard d'un futur**
- **développement territorial.**

G- Le Conservatoire de musique du Pays d'Arles

Conservatoire à rayonnement intercommunal
Directeur, René Villermy

Budget 2014 : F / 162 478€ P / 1 672 306 € T **1 834 784 €**

57 agents : 2 équipe de direction, 4 adjoints coordinateurs, 40 enseignants

11 agents administratifs et techniques

1490 élèves inscrits en 2014 pour 600 heures de cours hebdomadaires

Le développement de la sensibilité et artistique et de la créativité de nos enfants et adolescents est un enjeu plus que jamais essentiel. Et c'est dans cet esprit que le conservatoire développe son action.

L'enseignement prodigué dans le cadre de 6 départements par 45 professeurs, musiciens et pédagogues confirmés, aux 1 400 élèves actuellement inscrits, est orienté vers l'épanouissement artistique et fait une large place aux pratiques collectives.

Le conservatoire propose également tout au long de l'année n÷@iw(s

V – DOCUMENTS INFORMATIFS, CONTRACTUALISES ET BILANS

- A) Répartition des subventions Ville par discipline
- B) La Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- C) Les grands axes de développement pour 2015/2021 pour l'ACCM
- D) La convention CAPEAC 2012-2015
- E) Bilan quantitatif 2012-2013 des actions d'éducation artistique et culturelle
- F) Bilan 2013-2014 des actions d'éducation artistique (Service de la Culture)

A- Répartition des subventions Ville par discipline

Répartition des subventions par discipline	
Spectacle Vivant	651 500,00 €
Théâtres (dont DSP)	600 000,00 €
Compagnies	51 500,00 €
Photographie	357 850,00 €
Musique	274 800,00 €
Livre	73 250,00 €
Tradition	47 700,00 €
Arts Plastiques	33 200,00 €
Divers	25 400,00 €
Danse	21 500,00 €
Son	12 500,00 €
Mode	3 000,00 €
TOTAL	1 500 700,00 €

B) La Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

Créée le 1er Janvier 2004 / 81 139 hab. (2011)

Les 8 domaines de compétences de l'ACCM sont :

- Développement économique
- Emploi
- Aménagement de l'espace
- Politique de la Ville
- Habitat et logement
- Eau et assainissement
- Transport
- Conservatoire de musique

PARTICIPATION ACCM A L'ACTION CULTURELLE				
2014	ACCM	ETAT	CG	CR
ACTIONS CULTURELLES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	30 000,00 €	40 000,00 €		
CONSERVATOIRE	1,6 M (2015)			

C) Les grands axes de développement pour 2015/2021 pour l'ACCM

1/ Le Rayonnement

Dès 1985, le SIGPEMAC, syndicat mixte dédié la coopération intercommunale en matière d'enseignement, d'éducation et d'animation musicale s'est révélé le moteur efficace d'une dynamique culturelle au service de l'ensemble des habitants de l'espace intercommunal.

Et de fait, le projet d'établissement du conservatoire de musique du pays d'Arles participe aujourd'hui pleinement, au-delà de ses missions musicales et culturelles, à son attractivité et au développement du lien social.

Compte tenu de son maillage territorial autour des 3 villes principales de la communauté d'agglomération ACCM, Arles, Saint-Martin-de-Crau et Tarascon et de la ville centre de la communauté de communes de la vallée des baux, Saint-Rémy-de-Provence, son rayonnement s'étend aux deux tiers du pays d'Arles.

Dans l'hypothèse où la dynamique intercommunale autour de la constitution effective du pays d'Arles se renforce, le conservatoire sera prêt à concourir à cet élan en matière de développement culturel et musical.

2/ Finaliser les équipements immobiliers

Avec le projet des locaux arlésiens et celui de l'aménagement de la grange attenante aux locaux du site de Saint-Martin-de-Crau, la collectivité parachèvera un effort d'investissement exceptionnel pour son conservatoire qui disposera désormais sur chaque site d'un équipement remarquable.

■ Les locaux Arlésiens :

Les trois grandes orientations du projet d'établissement, l'enseignement, l'éducation et l'animation musicale verront, avec ces nouveaux locaux, réunis les conditions optimum d'épanouissement au service de l'ensemble des citoyens de notre communauté d'agglomération. Réfléchir au programme que nous pourrions mettre en œuvre, c'est évidemment projeter le meilleur en termes d'accueil des usagers actuels et d'espace pour un essor des propositions pédagogiques présentes. Mais cela doit également et très logiquement être l'opportunité de conforter l'avenir d'un projet d'établissement ouvert, s'adressant et intégrant l'ensemble des esthétiques et pratiques musicales.

Des enjeux à l'échelle du territoire

- Enjeux institutionnels

Le site arlésien du conservatoire accueille 50% des effectifs intercommunaux et probablement, par un effet naturel de centralité, une proportion en termes d'activités artistiques bien plus importante.

C'est par exemple le lieu où les pratiques collectives (orchestres à vent et à cordes, ensembles vocaux, ateliers de musiques hip-hop et musiques actuelles, formations à géométrie variable...) placées au centre des apprentissages proposés a le potentiel le plus grand. Ces locaux, plus encore que ceux des autres sites du conservatoire, ont vocation à accueillir de fait les usagers de l'ensemble du territoire intercommunal.

- Des enjeux culturels

Le développement de projets pédagogiques modernes et notamment, des pratiques collectives et de l'accès aux nouvelles technologies de la musique et du son, suppose de pouvoir disposer d'espaces adaptés. Les salles de pratiques collectives et les studios de répétitions répondront à cet impératif.

- Enjeux citoyens

A l'évidence, la culture deviendra dans les années à venir un vecteur stratégique de développement de notre territoire. Ces locaux adaptés permettront à notre établissement de jouer pleinement son rôle en matière d'intégration de nouveaux publics et de nouvelles pratiques musicales.

- **Saint-Martin-de-Crau**

Pour finaliser l'installation du conservatoire dans ses nouveaux locaux de Saint-Martin-de-Crau, il est indispensable de rénover la grange adjacente afin d'en faire un lieu dédié aux pratiques collectives et à l'accueil des auditions de classe.

Convention de partenariat 2012-2015

entre

la préfecture de la région Provence – Alpes – Côte d'Azur
(Ministère de la Culture et de la Communication, Direction régionale des affaires culturelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur)

et

l'académie d'Aix-Marseille

et

la Ville d'Arles



CONVENTION DE PARTENARIAT

concernant le développement de l'éducation artistique et culturelle
sur le territoire de la commune d'Arles

Entre

La préfecture de région, (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur)

représentée par Hugues PARANT, Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Préfet du département des Bouches-du-Rhône,
dont le siège est situé : 2 boulevard Paul Peytral – 13282 MARSEILLE Cedex

Ci après dénommé «**La DRAC** »

et

l'académie d'Aix-Marseille

représentée par Bernard DUBREUIL , Recteur d'Académie, Chancelier des universités,

et

la Ville d'Arles

représentée par Hervé SCHIAVETTI, maire d'Arles, Vice-Président du Conseil Général des Bouches-du Rhône, en vertu de la délibération N 2012.297 de son conseil municipal en date du 24 octobre 2012,

PREAMBULE

Considérant que le développement de l'accès de tous les élèves aux arts et à la culture constitue une priorité de l'État (ministères de la Culture et de la Communication et de l'Éducation Nationale) ;
Considérant que le potentiel artistique et culturel de la ville d'Arles, ville d'art et d'histoire, où patrimoine et modernité se confrontent, s'interrogent, s'interpénètrent, ainsi que les actions éducatives et culturelles de grande qualité portées par ses acteurs culturels ;
Considérant que la ville d'Arles veut optimiser et harmoniser le développement de l'éducation artistique et culturelle en l'inscrivant dans une continuité éducative avec les activités hors temps scolaire qu'elle propose (cf. paragraphe 2C de la circulaire interministérielle du BO du 8 mai 2008) ;
Considérant que l'éducation artistique et culturelle, développant l'intelligence sensible, contribue à favoriser la conscience citoyenne, l'intégration sociale et plus généralement l'épanouissement de l'individu ;
Considérant qu'il est essentiel de développer ces actions en direction d'un large public, avec une attention particulière pour les publics prioritaires ;
Considérant que les projets artistiques et culturels reposent sur les compétences des équipes éducatives et des professionnels de l'art et de la culture, compétences reconnues par les

signataires ;

Dans la continuité de la précédente convention cadre signée le 7 septembre 2009 et dans le respect de leur domaine de compétence, l'Etat (ministères de l'Éducation nationale et de la Culture et de la Communication) et la ville d'Arles conviennent de renouveler leur partenariat et marquer leur volonté commune en faveur de l'éducation artistique et culturelle dont ils décident de préciser les objectifs, les modalités et les conditions d'exécution de la convention exposés comme suit.

Article 1 – OBJECTIFS

Les objectifs sont :

- ▣ **Construire et optimiser un parcours cohérent de l'élève de la maternelle à l'université** en s'appuyant sur l'offre culturelle existante et sur la mise en réseau et la complémentarité des équipements culturels et patrimoniaux et des établissements scolaires et universitaires de la ville d'Arles.
- ▣ **Favoriser l'articulation entre les différents niveaux d'apprentissage** (maternelle, primaire, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur) et les espaces privilégiés (temps scolaire, périscolaire, extrascolaire).
- ▣ **Faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre de jeunes**, dans un souci d'harmonisation de l'aménagement du territoire, pour :
 - le public de la commune, dès la maternelle jusqu'aux enseignements supérieurs ;
 - prioritairement, les populations des quartiers sensibles, des hameaux et des villages de la commune la plus étendue de métropole.
- ▣ **Etablir des partenariats construits et inscrits dans la durée** entre les écoles, les établissements scolaires et les structures culturelles du territoire.
- ▣ **Veiller à ce que les actions**, mises en place à partir d'objectifs communs à l'établissement scolaire et à la structure culturelle et artistique, définissent des contenus précis et **s'intègrent à la partie culturelle du projet d'école et d'établissement** (cf. BO du 8 mai 2008 et du 28 août 2008).
- ▣ **Permettre à chaque écolier**, au moins une fois dans son cursus scolaire, **d'aborder la création contemporaine** par la rencontre avec des artistes.
- ▣ **Mettre en synergie les ressources disponibles en matière de formation**, permettant notamment de :
 - construire des outils d'accompagnement ;
 - proposer aux divers acteurs du territoire (professionnels de l'enseignement, de la culture, de la jeunesse et du social...) des parcours de sensibilisation et d'initiation aux pratiques et découvertes artistiques, favorisant ainsi la mise en place de projets partenariaux de qualité ;
 - favoriser l'émergence de projets culturels fédérateurs inter cycles ;
- ▣ **Privilégier la transversalité et l'interdisciplinarité**, apporter un soutien commun à la recherche et à l'innovation dans les domaines suivants :
 - la lecture publique : le livre et la lecture ;
 - l'éducation à l'image fixe et animée
 - la pratique artistique en arts visuels : arts plastiques, photographie, cinéma et art vidéo, design et mode, création architecturale...
 - les arts du spectacle vivant : théâtre, cirque, arts de la rue, arts du son et danse...

- le patrimoine : archéologie, architecture, musées, monuments historiques...
- la culture scientifique et technique
- l'éducation au développement durable
- les arts numériques.

ainsi que pour l'accompagnement de l'enseignement généralisé de l'histoire des arts.

Article 2 – Exécution et suivi de la convention

Exécution de la convention

Cette convention cadre se complétera d'une convention d'application annuelle qui précisera chaque année des objectifs spécifiques et les modalités de mise en œuvre du partenariat entre l'Etat et la Ville d'Arles.

Suivi de la convention

2.1 Un comité de suivi est mis en place.

Il est composé de deux représentants désignés par chacun des signataires et ponctuellement, en tant que de besoin, de toute autre personne dont les compétences et qualités peuvent justifier la présence lors d'un comité de suivi.

Il a pour mission de mettre en application les objectifs définis en article 1 ; il fixe notamment les priorités, les modalités de diagnostic et d'évaluation fondées sur l'élaboration d'indicateurs partagés. Une évaluation annuelle des actions menées dans le cadre de cette convention sera établie par les établissements culturels et les établissements scolaires.

Il se réunira au moins deux fois par an.

2.2 Des groupes de travail thématiques seront constitués entre la direction régionale des Affaires culturelles, l'académie d 'Aix-Marseille et la Ville d'Arles.

Ils sont composés de membres désignés d'un commun accord entre les signataires, en fonction des thèmes choisis, et se réunissent en tant que de besoin.

Ils ont pour mission de poursuivre la réflexion engagée et d'élaborer à l'intention du comité de suivi des propositions précises, en vue de mettre en place des actions concertées.

L'inscription de la Ville d'Arles au sein du projet *Marseille Provence 2013* fera l'objet d'une étude prioritaire.

Article 3 – Conditions financières

Les signataires décident de fédérer leur énergie et leurs moyens pour apporter leur contribution aux champs spécifiques de droit commun concernés par cette convention et de travailler ensemble à la mise en valeur des actions impulsées conjointement.

Article 4 – Communication

La présente convention et les actions mises en place dans ce cadre feront l'objet d'une communication sur les sites Internet et documents d'information des différents signataires.

Un espace numérique permettant le partage d'informations en temps réel sera mis en place.

Article 5 – Résiliation et attribution de compétence

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations réciproques convenues à la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par une ou les autres parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse pendant un délai d'un mois.

Pour tout litige qui résulterait de l'interprétation ou de l'exécution du présent protocole, les parties déclarent donner compétence au tribunal administratif de Marseille.

Article 6 – Durée de la convention

Cette convention aura une durée de trois ans à compter du jour de sa signature. Elle prendra effet dès sa signature, après transmission au représentant de l'État chargé du contrôle de légalité et de sa notification.

Fait en trois exemplaires à Arles, le **18 MARS 2012**

La Préfecture de Région, (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur)
représentée par le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Préfet du département des Bouches du Rhône,

Hugues PARANT

L'académie d'Aix-Marseille
représentée par le recteur d'académie, chancelier des universités

Bernard DUBREUIL

La Ville d'Arles
représentée par le Maire
vice-président du conseil général des Bouches-du-Rhône

Hervé SCHIAVETTI



ARLES
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

Convention Arlésienne Pour l'Éducation Artistique et Culturelle

Ville d'Arles – Ministère de la Culture DRAC – Ministère de l'Éducation Nationale Académie d'Aix-Marseille

BILAN QUANTITATIF 2012-2013

DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES

DE LA VILLE D'ARLES

de la Ville d'Arles
au sein du Comité de Ressources

Contact) Service culturel
Hélène COFFEC
Coordination CAPEAC
h.coffec@ville-arles.fr
04 90 49 39 85
Réf.) C- /01,230

Le CAPÉAC

Convaincue de l'importance de l'éducation artistique et culturelle pour la construction des citoyens de demain, parce qu'elle permet à l'enfant de s'épanouir et de vivre en tant qu'acteur dans son environnement, la Ville d'Arles a signé depuis 2009, une convention pour le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle avec l'État, représenté par le Préfet de Région pour la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et par le Recteur pour l'Académie d'Aix-Marseille.

La Convention Arlésienne Pour l'Éducation Artistique et Culturelle, ou CAPÉAC est coordonnée par le service culturel de la Ville d'Arles. Une convention d'application annuelle décline de façon plus précise les objectifs à atteindre.

Les 3 partenaires se sont accordés à reconnaître le potentiel artistique et culturel de la ville d'Arles, labellisée Ville d'Art et d'Histoire, ainsi que la grande qualité des nombreuses actions éducatives et culturelles portées par ses acteurs culturels.

Dans la continuité des actions existantes et dans le cadre des orientations ministérielles, les signataires ont choisi de s'entendre pour optimiser et harmoniser le développement de l'éducation artistique et culturelle en l'inscrivant dans une continuité éducative avec les activités hors temps scolaire que la Ville, les institutions et associations culturelles proposent.

Les 4 principaux objectifs de ce partenariat sont :

- construire un parcours culturel et artistique cohérent depuis la maternelle jusqu'à l'université,
- de prioriser les publics éloignés socialement et géographiquement de la culture.
- de favoriser les actions fédératrices en liant les différents temps de vie de l'enfant, scolaire, péri et extra scolaire.

Le Cahier ressources

Mis en place depuis 2002, le cahier ressources est coordonné par la direction de l'action éducative et le service culturel de la Ville d'Arles.

Le cahier ressources regroupe les actions éducatives culturelles, patrimoniales, environnementales proposées par une vingtaine de partenaires.

L'offre des opérateurs culturels, en adéquation avec le programme éducatif est destinée initialement au public scolaire.

Certaines offres ont pu être adaptées pour le public des centres aérés dans un cadre extra scolaire.

En 2012-2013, le cahier ressources a été complété par un cahier ressources en lien avec la programmation de Marseille-Provence 2013. Depuis 2012, dans le cadre de la CAPÉAC, l'offre est centralisée également pour le 2nd degré

Les partenaires ont offert environ 1200 projets d'ateliers se répartissant ainsi : 91 propositions artistiques différentes pour 800 groupes/classes

22 propositions artistiques pour près de 400 groupes/classes en lien avec leur programmation Marseille Capitale Européenne de la Culture.

Les élèves arlésiens ont finalement bénéficié en 2012-2013 de **273** projets d'ateliers représentant **917** heures d'actions éducatives artistiques, culturelles, patrimoniales et environnementales.

5 bilan 6 quantitatives (évaluation des actions de tous les 4 partenaires du cahier ressources 7/07-7/01)

Sont (èse des éléments 6 quantitatives)

% d'offre initiale proposée par l'ensemble des partenaires :
5 450 heures réparties pour accueillir 1 218 classes (ou groupes).

Partenaires	Nombre de classes ou groupes		nombre d'heures	
	Proposé	Réalisé	proposé	Réalisé
Conservatoire de musique ACCM	104	104	1136	1136
Service des eaux	3	0	6	0
TOTAL ACCM	107	104	1142	1136
Air Paca	40	1	80	2
CPIE Rhône Pays d'Arles	39	28	337	257
Fondation Van Gogh	24	24	104	104
Musée de la Résistance	40	34	160	136
Parc Naturel Régional de Camargue	22	17	235	190
Rencontres d'Arles	30	31	180	186
AUTRES STRUCTURES / ASSOCIATIONS	195	135	1095,5	874,5
Domaine Départemental Château d'Avignon	40	12	140	36
Musée Départemental Arles Antique	180	40	270	60
Muséon Arlaten	100	1	442,5	4,5
TOTAL CG13	320	53	852,5	100,5
Théâtre d'Arles	44	44	142	142
TOTAL DSP VILLE ARLES	44	44	142	142
Archives Communales d'Arles	60	25	152,5	68,5
Direction Action Educative et Formation	6	11	36	66
Direction de la Culture	86	94	384	466
Médiathèque	61	45	199,5	130,5
Musée Réattu	45	57	142	172
Service Educatif du Patrimoine	122	93	718	530
Service Prévention routière	32	32	236	236
Service Traitement Info Déchets	140	32	350	80
TOTAL VILLE ARLES	552	389	2218	1749
TOTAL GENERAL	1218	725	5450	4002

Les chiffres sont basés sur les éléments de validation des actions en septembre 2012 pour 10 structures. Les structures ville (culture et patrimoine), Rencontres, conservatoire de musique ont donné des chiffres réalisés au 30 juin 2013) - ce qui donne un écart de +6,33% d'action réalisée (en nombre de classe participant à 1 projet). Ces chiffres sont une base représentative

% de nombre d'ateliers réellement réalisés) **273 8** pour **4es 4our 9/17** (heures)
soit **4** plus de **2/B** de l'offre initiale en nombre d'heures

Ces actions rentrent dans le cadre des actions éducatives pour les publics scolaires, auxquelles s'ajoutent quelques actions accommodées dans leur contenu, pour les centres aérés ou public de structures éducatives spécialisées.

Les heures réalisées sont réparties comme suit :

- ;**2/3 B** pour les écoles maternelles- élémentaires, soit **3 505 heures**
- 10,2% pour les collèges /lycées soit **410 heures**
- 2,2% pour autres publics (ALSH, IME, etc), soit **85 heures**
- soit **< ; B** des actions en temps scolaire,

Il est à noter que sur les propositions des partenaires du cahier ressources, seul 2% n'est accessible aux élèves du 1er degré (données peu significatives).

Pertinence de l'offre par rapport à la demande :

; 213B des actions réalisées dans les écoles maternelles et élémentaires , soit 1 3/3 (eures

%a demande des ensei8nants re4résente C3B de l'offre du cahier ressources et la commission (Éducation nationale / Ville) valide 75% de leur demande (*la validation pédagogique de l'IEN tient compte le plus possible du montant disponible pour les transports et de la capacité d'accueil de chaque partenaire*)

L'offre initiale n'est pas représentative des possibilités réelles d'actions, pour plusieurs raisons :

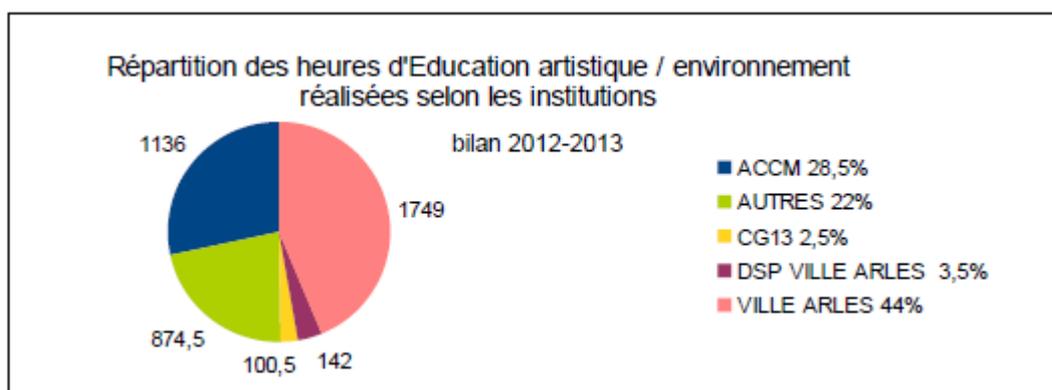
- Le coût du trans4ort afférent à certaines actions (Château d'Avignon, PNRG) n'est pas pris en compte par les structures. La Ville prend en charge une partie des transports.
- La surestimation de l'offre de certains opérateurs, qui est globalisée en terme de créneaux horaires disponibles tout public scolaire offerte au niveau du département.
- Les enseignants demandent une même action alors que la capacité de l'opérateur est moindre.

Des améliorations ont été faites pour réorienter les enseignants qui n'ont pas eu de demandes validées, sur des actions non pourvues et peu coûteuse en terme de transports. Par ailleurs, les partenaires s'attachent à améliorer leurs propositions pédagogiques en fonction de la demande.

Le bilan quantitatif des actions réalisées donne une base pouvant servir de réflexion puisqu'elle tient compte des besoins des enseignants et des ressources financières mobilisées.

La répartition des différents partenaires du cahier ressources sur les actions "éducation artistique / environnement"

%a Ville d'Arles 4artici4e : (auteur de 93B en nom?re d'(eures réalisées sur la totalité des actions\ soit 1 749 heures d'interventions pour les services municipaux



	Nombre de classes ou groupes		nombre d'heures	
	%	Réalisé	B	Réalisé
ACCM	14,34	104	28,39	1136
AUTRES	18,62	135	21,85	874,5
CG13	7,31	53	2,51	100,5
DSP VILLE ARLES	6,07	44	3,55	142
VILLE ARLES	53,66	389	43,70	1749
Total	100	725	100	4002

%a 4lace de l'art et la culture dans les actions éducati*es du ca(iier ressources

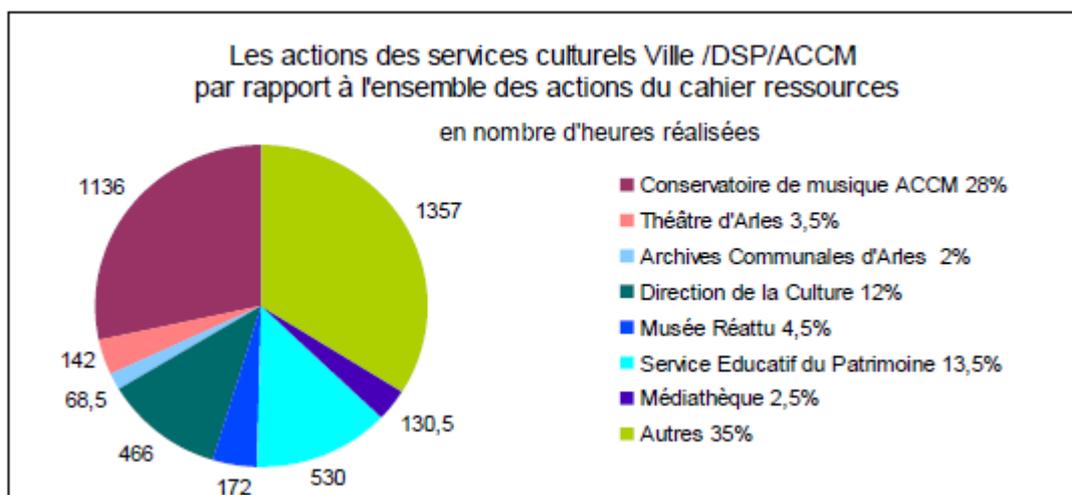
22/3B des actions 4ar les structures culturelles (Musées départementaux, services culturels et patrimoine ville, conservatoire de musique du Pays d'Arles, théâtre d'Arles, Rencontres de la Photographie, Fondation Van Gogh)

77/3B d'actions 4ar les structures d'éducation : l'en*ironnement ou traitant de la cito>enneté (CPIE, service traitement info déchets, Parc Naturel Régional de Camargue, DAEF, prévention routière)

Au regard de l'ensemble des structures du cahier ressources, part des services municipaux et des partenaires "satellites" de la ville

	Nombre de classes ou groupes		nombre d'heures	
	%	Réalisé	%	Réalisé
Partenaires				
Conservatoire de musique ACCM	14,34	104	28,39	1136
Théâtre d'Arles	6,07	44	3,55	142
Archives Communales d'Arles	3,45	25	1,71	68,5
Direction de la Culture	12,97	94	11,64	466
Médiathèque	6,21	45	3,26	130,5
Musée Réattu	7,86	57	4,30	172
Service Educatif du Patrimoine	12,83	93	13,24	530
Autres partenaires	36,28	263	33,91	1357
Total	100	725	100	4002

%a 4art des ser*ices culturels et 4atrimoine Ville (DS& (é=tre et conser*atoire de musiq6uel re4résentent 7-1 des actions éducati*es réalisées : tra*ers le ca(iier ressources



En bleu : Services Ville cultures et patrimoine : 1367 heures

33,5% En rouge :

DSP

théâtre : 142 heures

31,5%

Conservatoire de musique : 1136 heures

En vert : Autres thèmes: 1 357 heures

35%

La répartition (moyenne) des actions culturelles sur le territoire en fonction des communes pour les écoles maternelles et élémentaires

La prévision au 30 septembre 2012 était de 426 actions pour le 1er degré (hors actions prévention routière et Dumistes)*.

On recense en moyenne 0,34 projets par classe, la répartition des actions est homogène sur le territoire (correspondance entre le % d'élèves et le % d'actions validées/totalité des actions validées).

en maternelle, la moyenne est de 0,07 projets par classe
en élémentaire, la moyenne est de 0,31 ; projets par classe

Répartition par territoires

		classe	% nbre de classe/ commune	Moyenne action-classe	Nbre d'élèves	% élèves / commun	Nbre actions validées	% actions validées
Arles	total	18,00	8,26	0,34	485	9,06	35	8,25
Arles urbain	total	90,00	41,28	0,31/C	2284	42,66	185	43,63
1 D#S	total	66,00	30,28	0,31 ;	1550	28,95	124	29,25
Villages	total	44,00	20,18	0,31 ; C	1035	19,33	82	19,34
ARLES	total	70 ;	100	0,31	3139	100	97C	100

Barriol	Total				613	11,45	45	10,61
Griffeuille	Total				455	8,50	43	10,14
Trébon	Total				482	9,00	36	8,49

Répartition par niveaux maternelles - primaires

		classe	% nbre de classe/ commune	Moyenne action-classes	Nbre d'élèves	% élèves / commun	Nbre actions validées	% actions validées
1 D#S	Elementaires	38	17,43	2,42	849	15,86	92	21,70
Arles urbain	Elementaires	59	27,06	2,54	1467	27,40	150	35,38
Arles	Elementaires	13	5,96	2,31	331	6,18	30	7,08
Villages	Elementaires	34	15,60	2,09	726	14	71	17
	total élémentaires	099	66,06	0,31 ;	1121	63	191	81
1 D#S	Maternelles	28	12,84	1,14	701	13,09	32	7,55
Arles urbain	Maternelles	31	14,22	1,13	817	15,26	35	8,25
Arles	Maternelles	5	2,29	1,00	154	2,88	5	1,18
Villages	Maternelles	12	5,50	1,08	309	5,77	13	2,59
	total Maternelles	2C	34,86	0,07	0 ; 0	37	; 3	20
	total Arles	70 ; A / I	100,00		3139	100	97C	100

Éléments établis à partir des données de l'IEN transmis en septembre 2012, lors de la validation des projets

- Ne prend pas en compte la sécurité routière et les dumistes car la répartition est ultérieure à la date de validation, ces données ne modifient pas la répartition territoriale.
-

**5!%AN DES AC !" NS DES SERVICES M#NIC!&A# '
dans le cadre de l'Éducation Artisti6ue et Culturelle ECA&EACF**

Répartition des actions entre les services municipaux :

La Ville intervient dans près de 45% des actions réalisées dans le cahier ressources par l'ensemble des partenaires.

La part des "services culturels et patrimoine" représente plus

5. ANALYSE DES ACTIONS DES SERVICES CULTURELS ET PATRIMOINE DE LA VILLE D'ARLES

L'offre culturelle représente 75 % des actions éducatives du cahier ressources, d'où la raison d'être de la Convention Pour l'Éducation Artistique et Culturelle afin de valoriser l'offre des opérateurs culturels et de l'harmoniser pour permettre un accès à l'art et la culture pour tous les enfants du territoire.

4. Répartition des actions éducatives culturelles selon les structures culturelles)

Partenaires	Nombre de classes ou groupes		nombre d'heures	
	%	Réalisé	%	Réalisé
ACCM	18,54	104	37,4	1136
AUTRES	9,80	55	9,6	290
CG13	9,45	53	3,3	101
DSP VILLE ARLES	6,24	44	4,7	142
VILLE ARLES	55,97	314	45,0	1367
TOTAL GENERAL	100	570	100	3036

En terme d'offre culturelle, les services culturels et patrimoine de la Ville d'Arles représentent un nombre conséquent en terme de groupes accueillis (56% des groupes qui ont bénéficié d'une action culturelle) et en terme de nombre d'heures offertes (45% des heures culturelles)

5. Bilan Quantitatif (7/07-7/01)

Les services culturels et patrimoine de la Ville d'Arles ont accueilli **109** classes ou **804** groupes différents sur l'ensemble des **273** classes accueillies au total **4** par tous les **4** partenaires.
Soit 43% des actions du cahier ressources, *en nombre de groupes (35% en nombre d'heures)*.

Pour l'année 2012-2013, les services ont accueillis :

3 enfants différents sur **3 ; /** séances d'une durée comprise entre 1h et 2h30

Soit **0303** billets distribués (si un billet d'entrée était donné à chaque enfant à chaque séance).

SERVICES	Nombre d'heures	Nombre de groupes	Nombre enfant différents	Nombre séance	Nombre de billets
ARCHIVES	68,5	25	609	32	880
DIR CULT	466	94	2064	155	5246
MEDIATHEQUE	130,5	45	1032	80	1873
MUSEE REATTU	172	57	1049	73	1773
PATRIMOINE	530	93	2241	240	6384
total	0102	109	3	3 ; /	0303

NB : Un enfant peut être recensé dans plusieurs services différents

Bilan Financier 2012-2013

DEPENSES AFFECTÉES A L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
 SERVICES MUNICIPAUX
 ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

CHARGES DE PERSONNEL – VILLE D'ARLES						
SERVICES MUNICIPAUX	K&E DE PERSONNEL	Nbre de personnes	B E &	Salaire affecté en euros	Montant des participations extérieures sur Salaires	Sources de financement extérieures
ARCHIVES	Personnel territorial	4	0,75	27 000 €		
CULTURE	Personnel territorial	2	1,1	39 600 €		
MEDIATHEQUE	Personnel territorial	18	1	36 000 €		
PATRIMOINE	Personnel territorial	6	2,33	83 880 €		
REATTU	Personnel territorial	3	1,74	62 640 €		
SOUS TOTAL Personnel	<i>36000€/ salaire moyen</i>	33	6,92	249 120 €		

ARCHIVES	Enseignant relais	1	0,16			Education nationale
CULTURE	Prestataires services / Asso		0,15	17 000 €	3 000 €	ERDF /1500 CUCS
PATRIMOINE	Vacataires /Prestataires	4	0,1	10 400 €	8 500 €	DRAC
PATRIMOINE	Enseignant relais	1	0,16			Education nationale
REATTU	Vacataires /Prestataires	4	0,4	9 928 €		
SOUS TOTAL intervenants/ vacataires			0,97	37 328 €	11 500 €	
TOTAL CHARGES de PERSONNEL			7,89	286 448 €	11 500 €	

DEPENSES DE INVESTISSEMENT Matériel et mobilier scolaire et universitaire etc - VILLE D'ARLES

ANNAÉE	DES DÉPENSES	MONTANT
ARCHIVES	divers fournitures/ communication	1 339 €
PATRIMOINE	divers fournitures/ communication	6 644 €
REATTU	divers fournitures/ communication	12 000 €
CULTURE	divers fournitures/ communication	3 000 €
CULTURE	transport Ecole et ciné	1 400 €
MEDIATHEQUE		
TOTAL FOURNITURES/TRANSPORTS		24 383 €

Dépenses totales Actions d'Éducation Artistique et culturelle hors locaux, fluides, etc 310 831 €

6 995 enfants accueillis par les services ci dessus, soit un coût moyen de 44 € dans l'année pour un enfant, qui peut bénéficier au minimum de 1 séance d'action éducative artistique, culturelle ou patrimoniale.

5!%AN DS& (é=tre d'Arles et Conser*atoire de Musi6ue du &a>s d'Arles

DE&ENSES A IIEC EES A %ED#CA !"N AR !S !\$#E G C#% #RE%%E
 C "NSERVA " !RE DE M#S!\$#E D# &AKS D'AR%ES G DS& .EA RE D'AR%ES ANNEE
 SC "%AIRE 7/07-7/01

S R#C #RES	K&E DE DE&ENSES	Montants en euros Emo>ennef	Montant des &artici4ations extérieures sur Salaires	Sources t +inancem extérieurs
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	Personnel territorial	54 446 €		
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	Transports élèves	11 986 €		
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	Action diffusion musicale	19 701 €		
TOTAL Conservatoire de musique du Pays d'Arles		86 133 €		

THEATRE D'ARLES	Personnel permanent du théâtre	21 125 €	12 000 €	DRAC-service éducatif
THEATRE D'ARLES	Dépenses artistiques	60 265 €	79 060 €	quote part ville
THEATRE D'ARLES	Transports élèves	4 122 €	5 359 €	billetterie
THEATRE D'ARLES	depenses EAC scolaires du 2 nd degré	10 907 €		
TOTAL Théâtre d'Arles		96 419 €	96 419 €	

SERVICES	Nbre d'heure	Nbre de groupes	Nbre enfant différents	Nbre seance	Nbre de billets
MUSIQUE	1136	104	2593	429	8062
THEATRE	142	44	1050	29	2996
Total	1278	148	3643	458	11058



ARLES
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
SERVICE DE LA CULTURE
TÉL. 04 90 49 39 85/ FAX 04 90 93 95 69

SERVICE DE LA CULTURE
BILAN 2013-2014

Actions d'Education Artistique
liées à la Convention Arlésienne Pour l'Éducation Artistique et culturelle
en temps scolaire

Dossier suivi par :
Hélène COFFEC-TOUSSAINT
Coordination Capéac
CL/HC - 2014-708

1. ACTIONS DU SERVICE DE LA CULTURE

Le service de la culture propose des ateliers liés aux thématiques de la CAPEAC : l'éducation à l'image (images fixes & images animées), en lien avec les résidences de création artistique du territoire, avec les expositions.

EDUCATION A L'IMAGE

IMAGE ANIMÉE : ateliers & projections

LES ATELIERS IMAG'IN

IMAG'IN TON ÉCOLE : ATELIER CRÉATION DE FILMS D'ANIMATION

intervenante : Hélène Barbaroux - Le bout du Monde

10 classes / 7 projets / 251 élèves

182 élèves maternelles / 69 élèves élémentaires

80 heures d'ateliers

coût : 4100 €

4 séances de 2 heures où les enfants ont une approche historique du film d'animation et des différentes techniques d'animation. Ils découvrent des petits objets cinématographiques (flipbook, Thaumatrope, etc) Après avoir écrit un scénario, ils réalisent les décors et les personnages qu'ils animeront afin de réaliser un court métrage de 4/5 minutes.

Le fil conducteur pour cette année a été un lieu artistique, culturel ou patrimonial. *Le cirque / Le cinéma / L'opéra / Le théâtre de marionnettes / Le quartier comme espace d'arts et de culture*



IMAG'IN TON ÉCOLE : ATELIER FAIS TON CINÉMA

intervenants : Compagnie d'Avril

3 classes / 3 projets / 73 élèves

73 élèves de CM1-CM2

24 heures d'ateliers

Coût : 3430€

4 séances d'1h30 où les élèves découvrent les différents métiers liés au cinéma et la routine du tournage avec pour objectif final une **restitution sous forme de ciné-concert** du scénario qu'ils auront écrit puis réalisé en exerçant eux même les différents métiers (réalisateur, perche man, cameraman, etc) . Ils sont initiés au montage des images et à la bande son qu'ils auront réalisées.

Les 3 classes ont imaginé un scénario à partir de « j'ai trouvé un appareil photo, il a des propriétés « magiques »



LES ATELIERS IMAG'IN...AU CINÉMA

2 séances / 325 élèves

Coût : 1350€

La Ville a souhaité valoriser l'ensemble des ateliers en invitant l'ensemble des élèves participants afin qu'ils assistent à la projection au cinéma de l'ensemble des courts-métrages réalisés dans l'année. Les ciné-concerts ont également été présentés en « live » par chacune des 3 classes .

ÉCOLE ET CINÉMA et LE CINE DES PETITS

Dispositif national qui permet de présenter en salle, dans de bonnes conditions, **un choix de films « Art et essai »** qui illustrent les



différents genres, époques, sensibilités, **du patrimoine cinématographique et du cinéma contemporain**, jalons de l'histoire du cinéma (film muet, noir et blanc, couleur, fiction, documentaire, animation, court-métrage...).

Les **3 films** choisis sont complémentaires et constituent un parcours construit.

La ville d'Arles a souhaité accompagner ce dispositif dès 1997, consacré lors de son engagement avec le CNC par le biais d'une signature d'une convention 1999-2002 pour le développement du cinéma sur le territoire. La ville a poursuivi le maintien de son accompagnement au delà de la convention.

Le service de la culture coordonne l'action pour les écoles de la commune d'Arles, en lien avec les partenaires et prend en charge le financement et l'organisation des transports.

Cycle 1 : 15 classes - 376 élèves

cycle 2 : 8 classes - 340 élèves

cycle 3 : 7 classes 288 élèves

soit 34 projections pour , 40 classes, 1004 élèves

Coût : 3 700€

IMAGES FIXES : atelier & exposition

IMAG'IN TON ÉCOLE : ATELIER PHOTO en partenariat avec l'ENSP

La ville propose cet atelier aux classes de CM2 du bassin de recrutement du collège Morel afin de faire un lien avec la section « **expérimentale arts et images** »

Mené par un étudiant de l'ENSP, il permet aux élèves d'appréhender les notions historiques et techniques de la photographie avec une mise en pratique et la construction d'une exposition ou œuvre collective.

pas de candidat pour 2013-2014, la classe CM1/CM2 de Gimeaux ayant alterné avec l'atelier cinéma cette année.

RÉSIDENCE EXPERIMENTALE PAUSE PHOTO PROSE

voir supra

ATELIERS 1 ARTISTE, 1 QUARTIER, 1 ECOLE

Depuis 3 ans, le service de la culture propose d'immerger un artiste dans une école, à raison de 12h à 24h d'intervention pour un projet collectif dont la durée peut varier selon l'exploitation pédagogique entre 1 et 10 mois.

Ces ateliers ont pour objectif

- de provoquer la rencontre entre les élèves et les artistes, contemporains, vivants afin d'échanger sur leurs pratiques, leurs techniques, leurs œuvres. La visite de l'atelier de l'artiste peut être envisagée.
- d'initier les élèves à une pratique artistique, leur apportant ainsi de nouveaux moyens d'expressions, leur permettant d'accéder à une expérience sensible et au plaisir qu'elle procure
- éveiller leur curiosité intellectuelle et contribuer à enrichir leur culture personnelle
- de les fédérer sur un projet collectif qui s'inscrit dans le projet d'école et qui a une répercussion et une exploitation possible sur l'ensemble des élèves du cycle ou de l'école.

Chaque projet mené est le fruit d'une réflexion collective entre l'artiste, les enseignants et le service de la culture.

L'intervention de l'artiste est complétée par un ensemble d'actions pédagogiques menées par les enseignants afin de réinvestir le projet dans les apprentissages et de lier la pratique aux connaissances acquises en classe

5 écoles / 18 classes / 458 élèves
415 maternelles - 43 élémentaires
102 heures d'ateliers
Coût : 7360€

Thibault FRANC - Maternelle Kergomard- Monplaisir

24heures sur 2 mois
5 classes de cycle 1 - 136 élèves

Réalisation d'une fresque murale à l'intérieur de la cour : d'arbres en trompe l'œil
L'artiste a également réalisé des cahiers de coloriages à portraits des enfants ou de l'école. *(projet d'école)*



Forêt
partir de

Maud LECRIVAIN - Maternelle les Alysamps

18heures sur 2 mois
3 classes - 64 élèves

Réalisation par les enfants avec l'aide de la plasticienne d'un bestiaire en volume dans le cadre du projet du « Jardin Extra et Ordinaire »
(projet d'école)

BESSOMPIERRE - Maternelle Louise Michel RRS- Griffeuille ZUS

24heures sur 6 mois
4 classes - 99 élèves

Réalisation de volume en lien avec les contes traditionnels . Restitution sous la forme d'un parcours au sein d'une forêt afin d'y découvrir différents objets appartenant aux contes traditionnels. *(projet d'école)*

Stéphanie JABIR - Maternelle Claire Fontaine - pont de Crau

24 heures sur 4 mois

4 classes - 116 élèves

- Accompagnement pour l'exposition « La Grande Lessive »
- réalisation de portrait photographique des enfants en lien avec le thème « J'ai rêvé de... »
- Ateliers pour la réalisation de l'exposition de fin d'année.



Maud LECRIVAIN - Ecole Paul Langevin RRS - Barriol /ZUS

12 heures sur 2 mois

2 classes- 43 élèves

Réalisation d'une fresque murale dans la cour de l'école sur le thème de Matisse avec les 2 classes de CP



RESIDENCES DE CREATION - ATELIERS PEDAGOGIQUES

La Ville a souhaité favoriser la création artistique en encourageant les résidences de création. Le concept de résidence d'artistes a été mis en chantier depuis 2010 sur plusieurs lieux emblématiques : Espace Van-Gogh, Chapelle Sainte-Anne, Église des Prêcheurs.

Dans le cadre de la volonté du développement de l'Education Artistique et Culturelle, à travers la convention signée avec l'Etat, le service de la culture met en place à l'occasion de ces résidences des ateliers à l'attention des publics scolaires, pour leur permettre d'appréhender le processus de création à travers des rencontres d'artistes et de vivre une expérience sensible par une pratique artistique.

RESIDENCE ARTISTIQUE « LE CHANT DES BALLONS » avec La Couverture Verte

culture scientifique et technique

4 classes - 85 élèves

Coût : 7100€

dont 1100€ DSDEN13

RESIDENCE - Saison 1

Le collectif « la couverture verte » a investi l'école Marie Curie - (école RRS) tout au long de l'année en lien avec la résidence de création « Le Chant des Ballons », accompagnée de la Ville et qui s'est déroulée à l'Église des Frères Prêcheurs du 6 novembre au 18 décembre 2013.

Ce projet fait l'objet d'un partenariat financier avec la DSDEN - cellule départementale « projet »

Ce projet est également inscrit dans le cadre de l'ASTEP



Les élèves ont assisté au spectacle - sortie de chantier en janvier 2014.

La résidence au sein de l'école s'est appuyée sur le spectacle en cours d'écriture qui allie la technique de danse, le vol dansé, autour d'un ballon solaire réalisé par les artistes.



Plusieurs axes ont été mis en œuvre avec les différentes classes grâce à l'intervention des artistes du collectif : des danseurs, un plasticien et un aérostatier

- des ateliers danse -vol dansé
- des ateliers réalisation d'un ballon solaire et essais en conditions réelles avec un aérostatier, qui ont permis d'acquérir les compétences dans le domaine scientifique et technique en lien avec le programme scolaire
- des ateliers arts plastiques utilisant la technique du roseau taillé et abordant les notions de cadrage.

Les ateliers seront reconduits en 2014/2015 avec toute l'école

RESIDENCE AVEC LE COLLECTIF L'ISBA sur le quartier de Griffeuille : « Vivre au Prévert »

Projet culturel fédérateur dans les quartiers ZUS

2 classes de CM2 - 35 élèves

1 classe de 6ème CAP5

1 groupe d'amateurs

1 collège RRS

Coût ville : 2000€

Dans le cadre de leur recherche pour la création d'un spectacle d'après « Histoires » de Jacques Prévert, le collectif L'ISBA s'est associé à plusieurs partenaires institutionnels afin de proposer une résidence sur le quartier de Griffeuille (ZUS).



d'un

Cette résidence, s'est déroulée sur plusieurs temps de septembre 2013 à février 2014 :

En octobre : 3 représentations « sorties de chantiers », à solid'Arles (épicerie solidaire) avec 2 classes de CM2 de l'école Jules Vallès(RRS) du quartier, en appartement chez un particulier puis une séance tout public dans la cour de l'école maternelle Louise Michel.

En novembre et décembre : Ateliers

- interventions auprès de 2 classes de CM2 - poèmes chantés et interprétés par la classe
- interventions théâtre avec la 6ème CAP5 (public spécifique) du collège
- ateliers tout public adolescents/adultes à la Maison publique de quartier,

En Février 2014 : Résidence de 4 journées du collectif au collège Van Gogh qui s'est déclinée par des impromptus poétiques et musicaux dans les différentes classes avec trois comédiens (Catherine Krajewski, Catherine Lafont et Henri Payet) et un musicien Jean-François Veran.

La résidence s'est clôturée avec la prestation des différents groupes :

- **le spectacle au collège Van gogh** -le jeudi 13 février à 19h : ouverture de rideaux avec une présentation des ateliers avec les élèves de CM2 de l'école Jules Vallès et des adultes (de l'atelier qui se déroule à la maison de quartier) suivi de la création « Les visiteurs d'espoir » par le collectif L'ISBA. 100 spectateurs
- **Le spectacle à la Bourse du travail** le vendredi 14 février à 20h avec toujours en ouverture les enfants et les adultes amateurs. 100 spectateurs

Ce projet bénéficie du soutien financier de la Ville, de l'éducation nationale (collège + action PAME) pour les ateliers au collège, le bailleur la SEMPA permettant ainsi de fédérer plusieurs partenaires sur un projet culturel de territoire.

Ce projet est financé dans le cadre de la politique de la Ville et est inscrit dans la Convention Pour l'Éducation Artistique et Culturelle.

VISITES D'EXPOSITIONS

Le service de la culture produit des fiches pédagogiques autour des expositions produites ou co-produites par la ville organisée dans des lieux patrimoniaux remarquables. Des visites sont organisées avec une guide conférencière des Villes d'Art et d'Histoire.

EXPOSITION OLIVIER O OLIVIER - du 21/09 au 21/10/ 2013 - Chapelle Ste Anne - Exposition labellisée Marseille-Provence 2013

5 classes écoles/collèges / 108 élèves

EXPOSITION INSTALLATION « Pour une place au soleil »

Exposition inscrite dans la manifestation « Arles expose en feria »
conception de « Arte y Toro »

2 classes collège / 53 élèves

EXPOSITION & ATELIERS « SIGNES ET SABLE » organisée par 2SI2LA

La Ville a accompagné l'association 2SI2La en faisant le relais avec les structures éducatives (écoles et centres aérés) pour la participation aux ateliers de pratiques artistiques (calligraphie, mandala et peintures navajos.

Des visites scolaires de l'exposition ont été organisées par le service de la culture avec la guide conférencière.

Visites : 8 classes - 196 enfants

Ateliers : 7 classes - 170 enfants / 3 groupes centres aérés (33 enfants)

2. RÉSIDENCES EXPÉRIMENTALES pour l'année 2013-2014

Les partenaires se sont associés pour mettre en place 2 résidences expérimentales permettant de lier le temps scolaire et le temps de loisirs en privilégiant les publics éloignés socialement de la culture

RÉSIDENCES THEATRE D'ARLES

Ces résidences sont associées à la représentation de 4 spectacles au théâtre d'Arles permettant la découverte d'un lieu remarquable.

114 élèves/jeunes

100 heures d'ateliers

Coût : 10 000€

Parcours 1 : « Biographie des miens, biographie des autres »

Une résidence en lien avec le spectacle « Vifs, un musée de la personne » par le GdRA

Atelier autour de la collecte d'information pour réaliser des portraits / autoportraits et texte biographique / autobiographique.

1 classe 3ème collège Ampère -RRS -21h

1 classe 3ème collège Van Gogh - RRS- 21h

Parcours 2 : Résidence avec Michel Schweizer, de la compagnie « La Coma » pour une valorisation et une

mise en partage du capital identitaire des adolescents.

Ce projet s'adresse prioritairement à des publics jeunes en lycée professionnel ou en parcours d'insertion. Les interventions de l'artiste permettent à chaque adolescent de se confronter à l'exposition de soi et à la reconnaissance de l'autre dans un cadre protégé, à travers l'utilisation, entre autre de l'outil photographique numérique.

1 classe de Lycée Pro section comptabilité - 15h

1 classe de lycée Pro section carrosserie - 11h

1 classe de lycée Pro - section maintenance véhicules - 16h

1 classe jeunes déscolarisés / primo arrivant (PJJ.ADDAP. PFPA) - 15h

RÉSIDENCE EXPERIMENTALE PAUSE PHOTO PROSE

2 écoles / 1 centre aéré / 1 centre social : 240 enfants

Coût : 10 000€

La Ville dans le cadre du partenariat avec la DRAC et l'Académie d'Aix Marseille a accompagné Les Rencontres d'Arles pour le projet d'expérimentation de l'adaptation du jeu Pause Photo Prose pour un public de 6-11 ans.

« Pause Photo Prose » est un outil d'éducation à l'image créé pour les 12 -25 ans, qui a reçu le soutien des ministères de la Jeunesse et de l'éducation nationale.

Des ateliers de pratiques artistiques ont été conduits avec des groupes d'élèves issus de 2 écoles primaires des quartiers ZUS de Griffeuille (classe de CP) et de Barriol (classe de CM2), du centre social de Barriol et d'un centre aéré de la ville pour élaborer des pistes pédagogiques afin d'aider, de façon pérenne, les enseignants et animateurs à mettre en place des ateliers d'éducation à l'image et de pratiques artistiques pour les 6-11 ans en tout autonomie dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Cette initiative doit favoriser la construction collective de projets fédérateurs inter disciplinaires, inter cycles et inter niveaux et inter partenaires sur ce territoire.

3. AUTRES PROJETS FEDERATEURS INSCRITS EN POLITIQUE DE LA VILLE

ECLAT DE LIRE

Le projet « Eclats de lire » est porté depuis plus de 10 ans par la Ville via la médiathèque, en partenariat avec l'éducation nationale et les structures éducatives (centres sociaux et crèches).

Un livre, issu d'une sélection cohérente, adapté à chaque tranche d'âge est distribué à chaque classe ou structure participante afin que les enfants réalisent une création plastique ou littéraire à partir de ce livre ;

Des ateliers menés par des professionnels sont également proposés dans le cadre de la politique de la ville, pour une activité spécifique autour du livre.

La participation du service de la culture a porté sur la valorisation de l'action par le biais d'un travail photographique et d'une exposition.

63 classes / 3 structures de quartier / 4 crèches

Coût Ville : 6000€ (5000 € médiathèque- 1000€ service de la culture)

4. BILAN QUANTITATIF & FINANCIER

BILAN FINANCIER 2013/2014 - Actions liées au Temps scolaires *

*hors politique de la ville

	Dépenses Ville	participation financière	Charges supplétives personnel/lieu	Coût global actions	Recettes	observation
Ateliers Imag'In	7 530			7 530		
Valorisation Images	1 350			1 350		
Ecole et cinéma transports	3 716			3 716		
Ateliers 1 artiste, 1...	6 760			6 760		
La couverture verte	2 000	1 100		3 100		DSDEN direct prestataire
L'ISBA	2 000			2 000		
Eclats de lire	1 000			1 000		
SOUS TOTAL 1	24 356	1 100		25 456	0	
Résidences Théâtre	10 000			10 000	10 000	recettes DRAC
Résidence Pause Photo Prose	10 000			10 000	10 000	recettes DRAC
SOUS TOTAL 2	20 000	0		20 000	20 000	
TOTAL FONCTIONNEMENT ACTIONS	44 356	1 100		45 456	20 000	
Charges supplétives Ville						
80%ETP coordination capeac+ ateliers			30 900	30 900		
20%ETP visites guidées			7 600	7 600		
Charge du Lieu mis à disposition			3 956	3 956		
			42 456	42 456		
TOTAL CULTURE temps scolaire+ COORDO CAPEAC	44 356	1 100	42 456	87 912	20 000	

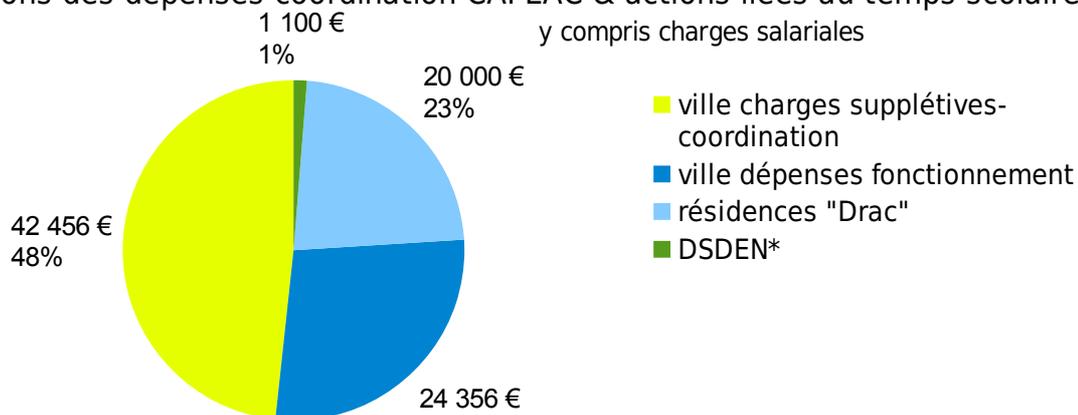
dépenses départementales (fonctionnement)

45 455,80 €

Coût net Ville)

CCL; 000; / N

Répartitions des dépenses coordination CAPEAC & actions liées au temps scolaire y compris charges salariales



BILAN QUANTITATIF :

Le public touché en temps scolaire par les ateliers du Service de la culture*

*hors résidences expérimentales mises en place uniquement pour cette année sur un financement spécifique.

204 séances , 2 444 enfants, qui représentent 8250 ticket/séances

pour un coût global de 25 456€ (soit 24 356€ ville) soit une dépense de fonctionnement de 9,96 € / enfant hors charges salariales de coordination pour une moyenne de 3 interventions

99 classes / 2 444 enfants à comparer avec 2012/2013 : 94 groupes / 2064 enfants qui ont bénéficié de projets artistiques et culturels comprenant entre 1 et 6 séances dans l'année.

La fréquentation : 8 248 billets (si chaque enfant avait reçu un billet à chaque séance)

Les interventions sont réparties : 170 séances (155 séances en 2012/2013) et 321 heures d'interventions auxquelles se rajoute le dispositif « école et cinéma » coordonné localement par le service de la culture (34 projections différentes pour 40 classes)

Nom de l'Action	Nbre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de séances	Nbre heure	Nbre de séances /enfant	Nbre ticket seance	Nbre ticket horaire
1 plasticien, 1 quartier, 1 école	18	460	53	102	3	1 348	2 610
classe jury de cinéma au festival tomatrope	1	25	5	10	5	125	250
festival tomatrope	3	81	3	6	1	81	162
imagin ton ecole : fabrication d'images	10	251	40	80	4	1 004	2 008
imagin ton ecole : fais ton cinéma	3	73	12	24	4	292	584
imagin ton ecole : fais ton cinéma concert	3	73	3	6	1	73	146
le chant des ballons, sciences et poésies durables	4	85	24	48	6	510	1 020
visites d'exposition	15	357	15	15	1 à 3	1 541	1 541
vivre au prévert - l'isba	2	35	15	30	15	263	525
Sous total Pilotage direct Service de la culture	59	1 440	170	321		5 237	8 846
ecole et cinema	40	1 004	34	51	3	3 012	4 518
Sous total copilotage	99	2444	204	372		8248,5	13364
résidences théâtre	6	114	26	94	4	486	1874
résidence Pause Photo Prose	8	240	10	40	2	600	600
Sous total Résidences	14	354	36	134	6	1086	2474
TOTAL GÉNÉRAL	113	2 798	240	506	6	9 335	15 838

Les actions menées par le service de la culture et les résidences expérimentales (théâtre et photo) qui ont bénéficié d'un financement spécifique de la DRAC non reconductible ont permis de toucher **113 classes, soit 2 798 élèves** sur un projet d'éducation artistique et culturelle de plusieurs séances (en moyenne 3 séances) qui a été exploité en amont et en aval par les enseignants.

Se rajoutent ensuite les actions développées par les partenaires du cahier ressources qui s'élèvent à **719 classes supplémentaires* pour un total de 832 projets/classes**

*recensement des projets réalisés au 09/12/14